

RÉDACTION ET
ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES

Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. 11a 54

PRIX DES ABONNEMENTS :
1 m. 3 m. 6 m. 12 m.
Suisse 2.50 6.— 9.— 18.—
Étranger 4.50 10.— 19.— 38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.

Fribourg
Rue de Romont, 2

Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES

Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Étranger 12 ct. — Récl. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

**Le cabinet Chautemps de nouveau menacé.
Le caractère de la future Chambre italienne.
La fin de la conférence de la Petite-Entente.
Le régime soviétique et les paysans russes.**

Le chef du gouvernement français, M. Chautemps, qui s'était flatté d'avoir franchi la passe critique des interpellations sur l'affaire Stavisky sans autre dommage que le débarquement de M. Dalimier, voit renaître les menaces contre le cabinet. Les révélations nouvelles du député Ybarnégary ont amassé des nuées d'orage sur la tête du gouvernement. Le débat, au Palais-Bourbon, doit reprendre cet après-midi. La demande de l'institution d'une commission d'enquête est formulée à nouveau. Elle n'est que trop justifiée par les manœuvres d'étouffement qui se sont dessinées aussitôt que le gouvernement, ayant obtenu le vote de confiance, s'est cru en sécurité.

La situation du cabinet est d'autant plus critique qu'un nouveau scandale financier et judiciaire vient d'éclater : un émule de Stavisky, du nom de Georges Alexandre, a escroqué deux cent millions, par la fondation d'une prétendue banque de prêts aux fonctionnaires, et, comme Stavisky, a bénéficié de manœuvres judiciaires à la faveur desquels il a pu continuer ses flibusteries, alors qu'il aurait dû être en prison.

D'autre part, on annonce qu'un des dossiers de l'affaire Stavisky a été l'objet de tripotillages qui en ont élagué une centaine de pièces devenues introuvables.

Il y a donc recrudescence d'indignation dans le public et la situation est plus menaçante que jamais pour la majorité cartelliste.

Comme nous l'avons annoncé, la Chambre italienne a été dissoute, étant arrivée légalement à la fin de son pouvoir, c'est-à-dire de sa vingt-huitième législature. Les élections auront lieu le 25 mars, et la nouvelle Chambre inaugurera ses sessions le 28 avril. Elle comprendra, comme la précédente, 400 députés.

Voici comment se fera leur élection. Les syndicats nationaux, légalement reconnus par la loi, doivent proposer 800 candidats. Ces syndicats sont au nombre de treize, et chacun d'eux propose un nombre de candidats déterminé. Dans chaque syndicat les candidats sont proposés à la majorité des voix. Sont également autorisés à présenter des candidats, au nombre de 200, les associations qui ont une valeur nationale et qui poursuivent des buts de culture intellectuelle, d'éducation, d'assistance et de propagande. Ces associations sont une vingtaine.

Parmi ces mille candidats, le Grand Conseil fasciste en choisit, comme il veut, 400 ; il peut même proposer sur la liste définitive qui sera soumise au corps électoral des personnes qui n'ont pas été proposées comme candidats, par exemple des personnalités marquantes dans le domaine des sciences, des lettres, des arts, de la politique, de l'armée et de la marine.

Le Grand Conseil fasciste ayant dressé la liste des 400 futurs députés, cette liste sera soumise à l'approbation du corps électoral qui aura à répondre, par oui ou par non, à la question suivante : « Approuvez-vous la liste des députés désignés par le Grand Conseil national fasciste ? »

Comme on le voit, toute lutte de partis a disparu dans l'Italie fasciste, et les élections ne sont en somme qu'un plébiscite. Les électeurs doivent accepter ou refuser en bloc la liste qui leur est présentée. Ils votent par conséquent pour ou contre le régime fasciste.

La conférence de la Petite-Entente (Roumanie, Tchéco-Slovaquie et Yougoslavie), qui siégeait depuis dimanche à Zagreb ou Agram (Croatie), a terminé ses travaux hier soir, lundi.

Le communiqué officiel qui a été publié à

l'issue de la conférence déclare que les ministres des trois pays, MM. Titulesco, Benès et Jevtitch, ont procédé à un échange de vues sur la situation générale et sur les derniers événements internationaux qui intéressent la Petite-Entente. L'identité de vues des trois ministres a été complétée sur toutes les questions examinées.

Le problème du désarmement, la question du pacte balkanique et les relations des Etats de la Petite-Entente avec leurs voisins ont fait l'objet des délibérations et des décisions ont été prises à ce sujet. Les relations avec la Russie des Soviets et leur développement ont aussi été examinés.

Quant à la propagande et aux menées révisionnistes, le conseil permanent de la Petite-Entente ne peut que rappeler son attitude connue depuis longtemps : il est fermement décidé à mettre en évidence, par tous les moyens appropriés, les conséquences néfastes pour la paix et les relations de bon voisinage entre les peuples qu'aurait cette « œuvre de dissociation internationale ».

Le conseil s'est occupé également des résultats des travaux du conseil économique de la Petite-Entente, qui a siégé à Prague du 9 au 17 janvier. Le conseil a pris acte des résolutions élaborées ainsi que du plan des ventes et achats entre les trois Etats pour l'année 1934. Ce plan sera présenté aux trois gouvernements pour approbation.

La prochaine session aura lieu à Bucarest, au mois de mai.

A l'issue de la conférence de la Petite-Entente, des renseignements de bonne source permettent de dire, en ce qui concerne le pacte balkanique, que la Bulgarie refuse d'y adhérer pour le moment. En conséquence, la Turquie, la Roumanie, la Grèce et la Yougoslavie signeront un pacte à quatre, en laissant cependant à la Bulgarie la possibilité d'y adhérer ultérieurement.

Un décret signé de Molotof, président du Conseil des commissaires du peuple, et de Staline, « secrétaire général du parti communiste russe », a paru dimanche dans la presse soviétique.

Ce décret fixe les conditions dans lesquelles les paysans pourront désormais vendre le reliquat de leur production aux coopératives de consommation.

On sait que les livraisons de blé qui sont faites obligatoirement à l'Etat sont payées aux paysans à des prix fixes et très bas. Par le nouveau décret, le gouvernement bolchéviste stipule que les coopératives qui achètent du blé aux paysans des entreprises collectives (*Kolkhoses*) devront payer des prix supérieurs de 25 % à celui qui est payé par l'Etat. Les paysans pourront affecter le produit de cette vente à l'achat, dans les coopératives de l'Etat, de produits manufacturés.

Le décret insiste sur l'interdiction qui est désormais faite aux représentants locaux du pouvoir central d'user à l'égard des paysans de mesures de contrainte ; les transactions entre les paysans et les coopératives doivent se faire volontairement et d'un commun accord.

Il s'agit là d'un essai d'organiser, entre les villes et les villages, un échange « socialiste » des marchandises, les paysans donnant leur blé aux villes par l'intermédiaire des coopératives et recevant des villes, par le même canal, les produits manufacturés.

Il faut rapprocher ce décret de toute une série de mesures relatives aux paysans russes et qui indiquent, à l'égard de ceux-ci, la mise en œuvre d'une politique plus modérée et

plus conciliante. L'expérience négative de la socialisation agraire pousse peu à peu le gouvernement soviétique à tenir compte des désirs des paysans et, tout en maintenant ceux-ci dans des fermes collectives, à réveiller chez eux le sentiment de l'intérêt individuel.

Le problème de la Sarre et l'opinion française

Paris, 22 janvier.

On se montre, ici, très satisfait, dans les milieux politiques et dans la presse, de l'attitude que vient de prendre le Conseil de la Société des nations dans l'affaire de la Sarre. Ce sont surtout les circonstances qui ont entouré la nomination du comité de trois membres chargé de préparer le projet d'organisation du plébiscite qui doit avoir lieu en 1935 qui méritent, dit-on, une approbation particulière. Evidemment, en tenant ce langage, c'est à la déclaration collective du Conseil, lue par le baron Aloïsi, délégué de l'Italie, que l'on songe.

Elle contient, en effet, cette phrase capitale, qu'il y a lieu de citer encore : « Le Conseil affirme sa volonté de remplir tous les devoirs qui lui incombent en ce qui concerne la préparation et l'exécution de la consultation populaire dans le territoire de la Sarre, en 1935, de façon à assurer la liberté, le secret et la sincérité du vote. »

Ce texte nous apporte, tout d'abord, une indication précieuse : le Conseil entend maintenir le plébiscite à l'époque fixée par le traité de Versailles ; il ne saurait donc s'agir, jusqu'à nouvel ordre, soit de le supprimer, soit d'en avancer la date, soit de la reculer de cinq ou de dix ans, comme on l'a suggéré, ces temps-ci.

Mais il ne suffit pas qu'il ait lieu ; encore faut-il qu'il soit entouré de toutes les garanties de liberté nécessaires pour que la volonté des populations sarroises puisse s'exprimer à l'abri de toute pression, de toute contrainte, sans redouter des représailles. C'est ce que M. Paul-Boncour a tenu à dire publiquement, à la séance du Conseil, au cours d'une brève intervention dont on doit louer la netteté. Cette fois, le ministre français des affaires étrangères a pris position, comme il l'avait déjà fait, d'ailleurs, quelques jours plus tôt, à la tribune du Sénat, avec toute la fermeté nécessaire.

Il a attiré l'attention du Conseil sur le devoir qui lui incombe de « préparer un ordre de choses tel qu'aucune représaille ne puisse être exercée contre un citoyen, quelle qu'ait été son attitude, lors du plébiscite ». Or, c'est bien là que réside la difficulté. Personne n'ignore, en effet, que les Sarrois sont déjà aux prises avec un véritable terrorisme, dont les incidents sont, à chaque instant, relevés dans la presse. Ce ne sont pas les seuls journaux français, mais ce sont aussi ceux de bien d'autres pays, qui soulignent ces faits et qui constatent les effets qu'ils produisent sur les Sarrois. Dans le territoire, socialistes, communistes, centristes catholiques, sont de plus en plus persuadés que le meilleur pour eux ce n'est le rattachement ni à l'Allemagne, ni à la France, mais le maintien de la situation actuelle. S'ils pensent vraiment ainsi, il faut qu'ils puissent traduire paisiblement leur volonté. Or, le gouvernement hitlérien ne peut pas ne pas comprendre qu'il subira une lourde défaite morale, si le plébiscite ne tourne pas en sa faveur et si les populations sarroises se prononcent pour le *statu quo*.

Déjà, la résistance de l'Autriche, avec l'appui moral de l'Europe, en particulier — on doit le constater, après la visite de M. Suvich, à Vienne, — avec l'assentiment de plus en plus visible de l'Italie, est une déception pour Berlin qui sent, en même temps, ses visées sur le Slesvig antipathiques aux Scandinaves et ses ambitions ukrainiennes ou baltes bien désagréables aux Russes. Partout, la route se trouve ainsi barrée au chancelier Hitler et à ceux qui le suivent, qu'il appellait dans son livre fameux : *Mein Kampf*, « une race élue, un peuple de maîtres ».

L'enjeu du plébiscite de la Sarre est donc infiniment plus que la solution d'un problème franco-allemand, qui s'aperçoit la première. Il met en cause la doctrine hitlérienne et son succès. Il est, pour l'Allemagne, une question de prestige et un gros atout de sa politique intérieure.

Voilà qui rend singulièrement difficile la tâche du Conseil de la Société des nations, obligé de parler et d'agir avec une impartialité sereine, tout en sachant fort bien d'où viennent et d'où viendront les grosses difficultés, car, du côté français, on multiplie, à juste raison, les marques de correction, ce qui paraît bien, au de meurant, la meilleure tactique.

Pourtant, Berlin ne saurait se plaindre : c'est au délégué italien, le baron Aloïsi, qu'a été confiée la tâche de guider le comité restreint du Conseil et c'est lui qui a joué, ces derniers jours, le rôle de premier plan, dans les tractations auxquelles, à Genève, a donné lieu cette affaire. Il sera assisté par l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. de Madariaga, ami de la France, sans doute, mais qui ne saurait, pas plus, d'ailleurs, que M. Cantilo, délégué de la République argentine, être suspect à l'Allemagne.

Quelques journaux français ont aussi donné à l'occasion de cette session du Conseil une note optimiste sur le prestige renforcé de la Société des nations, qu'il convient, sans doute, d'accueillir avec réserve, mais qui est loin d'être dénuée de valeur et d'exactitude. On ne peut s'empêcher, en effet, de remarquer, à Paris, que l'activité du baron Aloïsi a été, au cours de tous ces débats, « très Société des nations », dans l'esprit qui l'anima, comme dans les actes qu'il accomplit. « De la part du représentant d'un pays qui, récemment encore, attaqua avec violence l'institution de Genève, voilà qui témoigne d'une significative rectification de tir. » Ainsi s'est exprimé, dans *Paris-Midi*, le correspondant de ce journal, et son observation, qui nous paraît fondée, revient à dire que le gouvernement de Rome s'est prêté, loyalement, au bon fonctionnement des institutions de Genève, ce qui prouve que ces institutions, même sans réforme, ont quelque efficacité pratique.

On a dit enfin que sir John Simon n'était partisan ni de la déclaration collective du Conseil ni de l'intervention qu'avait décidé de faire M. Paul-Boncour. Cependant, après son départ de Genève, M. Eden, qui le remplaçait, a pris la parole en faveur de la proposition de comité restreint présentée par le baron Aloïsi et lui a donné le plein assentiment de son pays.

Bref, à la plus grande satisfaction de l'opinion française, et même, plus largement, de l'opinion internationale, le Conseil, mis en face du problème de la Sarre, a pris ses responsabilités. Mais des actes s'imposent, qui seront dans l'esprit de la déclaration collective. E. B.

FLAMANDS ET WALLONS

Bruxelles, 22 janvier.

La situation politique en Belgique paraît momentanément éclaircie et un remaniement du ministère est retardé grâce à la bonne volonté des ministres.

Le comité libéral a décidé que les libéraux ne voulaient demeurer dans la majorité gouvernementale que si l'influence flamande de M. van Cauwelaert, le nouveau ministre des postes, de l'industrie et du commerce, était compensée par celle d'un autre ministre indiscutablement wallon.

Mais, pour des raisons d'opportunité politique, les libéraux n'insisteront pas pour que la modification dans la composition du cabinet intervienne immédiatement. Sauf imprévu, un remaniement ministériel ne se produira guère avant le mois de mars.

NOUVELLES DIVERSES

Selon les journaux soviétiques, le couronnement de l'ex-empereur de Chine, actuellement président du Mandchoukouo, Pou-Yi, comme empereur de Mandchourie, aura lieu le 1^{er} mars.

— On mande de Tokio à Moscou que les autorités japonaises ont saisi une brochure exposant comment se déroulerait la prochaine guerre entre le Japon et les Etats-Unis.

— M. Paul-Boncour, ministre des affaires étrangères de France, a quitté Genève dimanche soir pour Paris.

— M. Suvich, sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, est rentré de Vienne à Rome.

— Le président Hindenburg, dont l'état s'améliore, a continué, malgré son refroidissement, de s'occuper des affaires courantes.

— La réponse de l'Allemagne aux protestations anglaises contre le traitement réservé aux créanciers anglais est considérée comme ne donnant pas satisfaction.

— Le président Roosevelt s'est plaint à M. Luther, ambassadeur d'Allemagne, du traitement infligé par l'Allemagne aux créanciers américains.

— Lord Rothermere a fait paraître sous sa signature un appel à la jeunesse anglaise de se joindre au mouvement fasciste.

— La reconnaissance du gouvernement cubain de M. Mendieta par les Etats-Unis aura lieu probablement demain, mercredi.

— Les hostilités ont repris dans le Fou-Kien ; les troupes du gouvernement de Nankin sont entrées en action contre la 19^{me} armée, dans la région de Sen-You.

L'affaire Stavisky

Ce qu'a fait Stavisky
du 23 décembre au 8 janvier

La Liberté de Paris a établi l'emploi du temps de Stavisky, du 23 décembre au 8 janvier.

Le 23, Stavisky apprend l'arrestation de Tissier. « Il se sent perdu » et décide de fuir. Il donne préalablement rendez-vous à sa femme au Royal-Trinité. Elle trouve son mari effondré sur une banquette, dans une petite salle.

— Qu'y a-t-il ? demande-t-elle, inquiète. Tes amis ? Tu en as partout.

Serge lève les yeux au ciel, sans répondre. Il sent qu'il est lâché par ceux qu'il a couverts d'or.

Il couche rue de la Victoire et, dès 10 heures, le lendemain, convoque son état-major : Hayotte, Romagnino, Niemen. Puis il mange à peine et négocie les bijoux expédiés par Tissier. Le bijoutier ne dispose que de 80,000 fr., qu'il lui donne en acompte.

Le 25, Stavisky retrouve ses amis de la veille, plus Bonnaure et Picaglio, qui l'emmènera le soir. Tous ont des airs sinistres... Il revoit sa femme pour la dernière fois, puis c'est la fuite dans la nuit.

Verglas... Arrêt forcé à Fontainebleau jusqu'au petit matin. Le 26, neige. En difficulté à Laroche, ils montent dans l'express de Saint-Gervais. Voyage sans histoire jusqu'à Servoz, où ils louent successivement Les Vallons, puis Les Argentières.

Terrés là, ils lisent les journaux. Voix les rejoint. Le 28, Picaglio repart pour Paris. Voix le suit le lendemain pour chercher chez le bijoutier le complément de l'argent des bijoux. Il revient flanqué de Lucette :

— Le bijoutier n'a pu me donner que 6000 francs, dit Voix.

— Mais ce sont des millions qu'il me doit ! proteste Stavisky.

— Il ne m'a pas donné autre chose !

Le 1^{er} janvier, Picaglio revient et emmène Stavisky à Chamonix. Stavisky reste une semaine enfermé dans sa villa, à lire les journaux et à jouer à la belote.

Ils font maintenant des projets pour fuir plus loin. La Suisse est si près ! Mais Stavisky veut tenter une suprême démarche et supplie Picaglio d'aller revoir le bijoutier. Il faut de l'argent pour vivre à l'étranger.

Picaglio ne fera qu'aller et venir. Il a vu le bijoutier, mais n'apporte pas d'argent. Il a vu, dit-il, des gendarmes rôder dans le voisinage, et peut-être des commissaires de la Sûreté générale. Le dernier acte du drame a commencé.

Des sanctions

Paris, 22 janvier.

Voici les premières sanctions prises par M. Chautemps, président du Conseil, à la suite de l'affaire Stavisky :

1^o Le commissaire de police Bayard et l'inspecteur de police mobile Bony sont suspendus de leurs fonctions en attendant une comparution devant le conseil de discipline.

2^o M. Gibert, commissaire à la police municipale à Bayonne, serait déplacé.

3^o Des explications écrites sont demandées à MM. Montabré, commissaire de police à la Sûreté générale, et Ameline, commissaire aux délégations judiciaires à la préfecture de police, sur certains faits évoqués dans les rapports des enquêteurs.

4^o Le cas de M. Hennett, commissaire divisionnaire au contrôle des services des recherches judiciaires, est réservé.

5^o La police judiciaire devant être unifiée, M. Ducloux, contrôleur général des recherches judiciaires, qui la dirige à la Sûreté générale, est mis à la disposition du directeur de la Sûreté générale.

D'autre part, M. Xavier Guichard, directeur de la police judiciaire à la préfecture de police, qui a passé l'âge de la retraite, a demandé à faire valoir ses droits à cette retraite.

Les avocats-députés amis de Stavisky

Paris, 23 janvier.

Hier, lundi, un vif incident a éclaté au Palais de justice.

M. Jean Lhermitte, ancien président de l'Union des jeunes avocats, rencontrant M. André Hesse, député, ancien ministre, en robe, l'a violemment pris à partie (M. Hesse est actuellement l'objet d'une enquête du Conseil de l'ordre au sujet de son rôle dans l'affaire Stavisky). « Comment, lui a demandé M. Lhermitte, osez-vous vous présenter au palais en robe dans les circonstances présentes ? Ce n'est pas votre place. — Au nom de qui parlez-vous ? a demandé M. André Hesse. — Il faut sortir, s'est contenté de répliquer M. Lhermitte. — Répétez-le. — Il faut sortir. »

M. André Hesse, à ces mots, a porté un violent coup de poing au visage de M. Lhermitte, qui a riposté avec vigueur. Des avocats et des gardes sont alors intervenus.

Les deux avocats se sont rendus auprès du bâtonnier qui les a interrogés, ainsi que des témoins de la scène.

Paris, 23 janvier.

L'incident qui a mis aux prises M. André Hesse et l'un de ses confrères, a été suivi d'une très longue effervescence, au Palais de justice. L'un des collaborateurs de M. de Monzie,

M^e Leray, interpellé sur un ton très vif par d'autres avocats, a répondu violemment, mais la querelle est restée verbale.

Paris, 23 janvier.

A la Chambre, M. André Hesse a annoncé que, à la suite de la publication, sous la signature de M. Joseph Beinex, avocat à la Cour, d'un article sur les avocats politiques, paru dans le journal Paris-Midi, il avait constitué comme témoins MM. Cornu et Lebaill, députés, qu'il a chargés de demander à l'auteur de l'article des explications ou des réparations.

Un dossier « égaré »

Paris, 23 janvier.

L'une des affaires Stavisky, se rapportant à la Compagnie foncière et d'entreprises générales de travaux publics, était inscrite pour être appelée, le 26 janvier, devant la première Chambre de la Cour.

Or, le bruit court au Palais que cette affaire ne pourra s'engager ce jour-là devant la Cour, plus de cent pièces manquant au dossier, notamment la liste des noms des co-accusés, leur identité et leur casier judiciaire, ainsi que le réquisitoire du substitut.

Au Parquet, on déclare qu'une liasse du dossier Stavisky a été effectivement égarée, mais que des recherches sont effectuées pour la retrouver.

Paris, 23 janvier.

Des informations de presse ont révélé qu'une centaine de pièces concernant l'affaire de la Compagnie foncière d'entreprises générales de travaux publics que patronnait Stavisky ont disparu.

Au ministère de la justice, on déclare qu'il s'agit là d'une circonstance sans doute très explicable et que les pièces égarées, qui consistent essentiellement en papiers d'état-civil, ont été réparties au cours de la procédure dans différents services, où elles se trouvent vraisemblablement encore.

Il convient de remarquer que les pièces manquantes pourront très probablement être rassemblées d'ici au 26 janvier et que dans ces conditions l'affaire sera à même d'être jugée à la date fixée.

Paris, 23 janvier.

La nouvelle d'après laquelle des pièces du dossier Stavisky auraient été égarées a produit une grosse émotion au Palais de justice.

Le Parquet et le greffe observent à ce sujet la plus grande discrétion, mais on reconnaît que ce dossier est incomplet.

On déclare que l'affaire, qui date de 1926, a été étudiée par plusieurs magistrats et qu'il n'est pas impossible que quelques-uns d'entre eux aient emporté à leur domicile, pour les étudier, les documents manquants. On ajoute que ces documents peuvent être reconstitués.

Un autre scandale financier et judiciaire en France

Paris, 22 janvier.

En 1927, un financier, Georges Alexandre, demeurant à Paris, fondait la Banque française de l'Union des fonctionnaires, au capital de 10 millions. Cette banque fut autorisée à émettre 50 millions d'obligations. Une circulaire expliquait que cette société était constituée pour pratiquer uniquement des prêts et des avances aux fonctionnaires. En réalité, les souscriptions étaient fictives.

M. Ordonneau, juge d'instruction, avait convoqué le financier à son cabinet sous l'inculpation d'escroqueries et d'abus de confiance. Alexandre ne s'étant pas présenté, le magistrat a lancé contre lui un mandat d'amener.

Le financier avait prélevé comme commission sur le placement des obligations une somme de 10 millions.

En réalité, tous les fonds de la banque ont servi à soutenir les affaires personnelles de ce financier, parmi lesquelles figurent de nombreuses sociétés actuellement en faillite.

Paris, 22 janvier.

Georges Alexandre, contre qui un mandat d'amener avait été lancé, s'est présenté au Palais de justice. Il a été aussitôt écroué.

Selon le Journal des Débats, le montant total des abus de confiance reprochés à Georges Alexandre atteindrait 200 millions.

Paris-Soir explique que, lorsque Georges Alexandre fondait la banque des fonctionnaires, sur les 10 millions qui constituaient le capital, un quart avait été entièrement versé. Contrairement à ce qu'annonçait le prospectus, Georges Alexandre se réservait la majorité des actions. Il restait donc propriétaire de l'affaire. Aussi bien, le conseil d'administration se gardait-il d'intervenir.

Alexandre n'eut aucun mal à faire coter l'émission de 40 millions d'obligations à 6 % renouvelables dans cinquante ans et dont le montant serait destiné à faire des prêts aux fonctionnaires. Les souscriptions affluèrent. Les 40 millions entrèrent dans les coffres de la banque.

L'opération de prêts aux fonctionnaires ne présentait aucun risque. L'un d'eux avait-il besoin d'argent, on le pria de verser 25 francs pour constitution du dossier. Il souscrivait ensuite une assurance sur la vie pour la somme qui lui avait été accordée, remboursable dans dix-huit mois, par mensualités payables à partir du premier mois qui suivait le prêt. Un intérêt

de 5 % était demandé, plus 3 % de commission et 4 % d'escompte. En tout 12 %. Mais, si l'on tient compte que les intérêts se payaient sur la totalité de la somme, en dépit des remboursements successifs, le taux de l'argent prêté remontait en réalité à près de 40 %.

Paris-Soir raconte également comment Georges Alexandre transforma la société des maroquiniers en une société anonyme moyennant le versement d'un million sur lequel il toucha une commission de 600,000 francs.

La Banque des fonctionnaires accorda un prêt de 15 millions à cette nouvelle société.

De plus, il s'empara frauduleusement des titres au porteur que détenait M. Jøner, président des maroquiniers réunis, titres qui lui assuraient la majorité.

A la suite de ces faits, M. Jøner avait déposé une plainte en 1930, avant de mourir de chagrin.

Un expert, M. Gonjole, fut commis pour examiner la situation de la banque des fonctionnaires. Son travail devait durer trois ans, qu'Alexandre sut mettre à profit. En dépit du rapport de M. Pachot, ancien commissaire aux délégations judiciaires, l'arrestation de M. Alexandre fut remise.

Nouvelles manifestations antigouvernementales à Paris

Paris, 23 janvier.

L'Action française ayant convoqué ses adhérents pour manifester autour de la Chambre, le service d'ordre a été renforcé.

La manifestation a commencé à 18 h. 45.

Les manifestants, profitant de l'animation que mettaient aussitôt en poussant les cris : « A bas les voleurs ! » et « Conspuez le gouvernement ! » Des pétards avaient été disposés sur les voies des tramways. Ces explosifs ont rempli l'air d'une fumée assez épaisse et de détonations très fortes. En même temps, des grilles de fonte étaient enlevées du pied des arbres et jetées sur les rails des tramways.

Le service d'ordre a repoussé les manifestants. De nombreuses arrestations ont été opérées.

A 20 heures, la manifestation paraissait terminée. Les manifestants ont remonté le boulevard Raspail et le boulevard Saint-Germain. Tout le long du trajet, on a jeté sur la chaussée des grilles d'arbres et l'on a arraché quelques bancs.

Les débris ont été çà et là mis en tas pour arrêter la circulation des voitures.

Des chaises ont été brisées à la terrasse d'un grand hôtel. Une voiture a été renversée.

A 20 heures environ, 150 manifestants avaient été arrêtés et le calme paraissait rétabli.

D'autre part, des manifestations d'une ampleur moindre, mais qui parfois ont atteint une acuité assez sérieuse, ont été signalées, place de la Concorde et place de la Madeleine.

Enfin, place de l'Etoile, quelques manifestants appartenant à une autre organisation, de tendance fasciste, ont été signalés.

Quelques réverbères ont été brisés.

Le flot des manifestants, qui, jusqu'à 20 heures, n'avait cessé de déferler, a diminué à mesure que croissait le nombre des arrestations. A 21 heures, les abords du Palais-Bourbon étaient calmes. Le boulevard Saint-Germain, le Quai d'Orsay, la place de la Concorde avaient repris leur physionomie coutumière.

A 22 h. 10, un groupe de 150 jeunes gens s'est reformé boulevard Raspail et a tenté de manifester à nouveau. Il a été dispersé.

Vers 20 heures, des manifestants de l'Action française, réunis boulevard Raspail et boulevard Saint-Germain, ont placé des grilles d'arbres dans le rail central du tramway pour provoquer des courts-circuits. Ils auraient renversé deux autobus.

La police est parvenue à rétablir l'ordre, mais 300 arrestations ont été opérées.

A 20 h. 45, la manifestation était terminée sur ce point.

Paris, 23 janvier.

Le comité intersyndical confédéré des services publics de la région parisienne, ayant annoncé par affiches et dans la presse qu'une manifestation devait avoir lieu hier soir, place de l'hôtel-de-ville, pour protester contre les propositions de la commission supérieure des économies tendant à la réduction éventuelle de certaines indemnités accordées aux fonctionnaires, la préfecture de police a fait établir un important service d'ordre.

Les abords de l'hôtel-de-ville, ainsi que les principales rues, étaient gardés par de nombreux agents et gardes municipaux.

Paris, 23 janvier.

Vers 19 h. 15, plusieurs centaines de participants à la manifestation des syndicats, qui avaient été refoulés de la place de l'hôtel-de-ville, se sont reformés en groupe, place du Châtelet, entravant la circulation des voitures, autobus et tramways et poussant des cris hostiles.

Une bagarre s'est produite. Les manifestants ont été refoulés. De nombreuses arrestations ont été opérées.

Paris, 23 janvier.

A 20 heures, les manifestants des services publics étaient dispersés et environ 150 personnes arrêtées. Mais cette dispersion n'a pas été sans de nombreuses bagarres.

Place du Châtelet, les manifestants ont arraché les grilles des arbres, arrêté les camions et les voitures.

Devant un grand magasin, rue de Rivoli, ils ont jeté des grilles d'arbres sur la chaussée pour empêcher toute circulation. Les gardiens de la paix ont reçu des projectiles.

Le débat d'hier à la Chambre française

Paris, 23 janvier.

Le budget des services judiciaires a été adopté. La proposition de résolution suivante a été déposée par MM. Ybarnégary, Franklin-Bouillon, Louis Marin, Tardieu, Mendel et quelques-uns de leurs collègues : « En raison des faits nouveaux portés à la tribune et des conditions dans lesquelles se déroulent les instructions et les enquêtes gouvernementales, la Chambre décide de nommer une commission d'enquête de 44 membres désignés par les groupes. Elle recherchera les complicités, et les responsabilités dans l'ensemble des questions que pose le scandale Stavisky. »

Le groupe des socialistes de France s'est rallié à l'idée d'une commission parlementaire d'enquête, dont la composition et la compétence seraient strictement limitées.

M. Raynaldy a annoncé qu'un projet de réforme judiciaire allait être incessamment déposé.

La commission de règlement a demandé la discussion d'une proposition de M. Palmade, disant que, au cours de la discussion du budget de 1934, aucune proposition de renvoi à la commission des finances ou de réserve d'un chapitre ne sera recevable, à moins qu'elle n'émane du gouvernement ou de la commission.

Après diverses interventions, dont celle de M. Tardieu, le texte de la commission a été repoussé par 294 voix contre 241.

La réorganisation de la Sûreté générale française

Paris, 23 janvier.

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre le projet de loi tendant à réorganiser les services de la Sûreté générale. L'exposé des motifs souligne qu'aucune coordination n'existe actuellement entre les administrations de la préfecture de police et de la Sûreté générale. La fusion des services des recherches de ces deux organismes permettra de les placer sous l'autorité d'un seul chef. Le pouvoir général pourra ainsi assurer dans de meilleures conditions la sécurité du pays, la protection de l'épargne et le maintien de la paix publique.

Le projet prévoit que les services de la police judiciaire et des renseignements généraux de la préfecture de police, ainsi que la section financière du parquet de la Seine, seront supprimés. Ils seront remplacés par l'institution, à la Sûreté générale, de trois directions : police judiciaire, renseignements généraux, police financière.

Pessimisme sur la question du désarmement

Londres, 23 janvier.

Dans une note qu'elle vient d'adresser à l'Angleterre, l'Allemagne fait savoir qu'elle serait heureuse que le gouvernement anglais fit de nouvelles propositions de nature à établir un compromis entre le memorandum français et la réponse de Berlin.

Cette demande d'arbitrage va au devant des intentions anglaises, telles qu'elles ont été rapportées précédemment, mais le maintien des positions allemandes en rend l'exécution plus difficile qu'on ne le pensait.

Paris, 23 janvier.

Le conseil des ministres ne s'est pas occupé hier matin de la réponse allemande. Il ne se réunira, à cet effet, que lorsque les différents ministères intéressés, notamment ceux de la défense nationale, auront fait connaître leur avis sur les points techniques soulevés par le memorandum allemand. Le gouvernement du Reich continue à réclamer l'égalité immédiate, tant pour les effectifs que pour le matériel, alors que le gouvernement français avait proposé une réduction immédiate de moitié de son aviation.

On pense que la réponse de la France à l'Allemagne sera faite d'ici à la fin du mois.

Le Quai d'Orsay pourrait être appelé à faire savoir à M. Henderson que la méthode des conversations directes recommandée par le bureau de la conférence du désarmement n'a pas donné les résultats escomptés.

Il se pourrait aussi qu'on reprit la suggestion présentée par sir John Simon d'une réunion, à Paris, des puissances signataires du pacte à quatre.

En tout cas, l'intransigeance allemande semble, dès maintenant, éloigner tout espoir de désarmement substantiel. Si une convention générale du désarmement doit cependant être établie, elle se limitera, pense-t-on, à une convention d'arrêt des armements à leur niveau actuel, dont l'idée reviendrait à M. Benès. Cette convention stipulerait que les Etats signataires pourraient reprendre leur liberté dans le cas où l'un d'entre eux viendrait à réarmer.

Mais la situation créée par les exigences allemandes pourra être modifiée par l'attitude du gouvernement britannique, qui va tenir dans deux ou trois jours un conseil de cabinet pour décider s'il doit à son tour faire des propositions au Reich.

Un discours du chef du gouvernement nippon

Tokio, 23 janvier.

M. Hirota, président du gouvernement japonais, a prononcé devant la Diète un discours où il a dit :

Le gouvernement japonais fut obligé, le 27 mars dernier, d'annoncer son retrait de la Société des Nations parce que l'affaire de Mandchourie et les questions relatives à l'Etat mandchou avaient démontré qu'aucun accord n'existait sur les moyens essentiels de sauvegarder la paix en Asie orientale.

En abandonnant la Société des Nations pour suivre ses propres destinées, l'Empire nippon n'a nullement voulu mener en Extrême-Orient une politique d'isolement, ni se séparer de la communauté des nations. Notre désir est de favoriser l'esprit de confiance mutuelle entre toutes les puissances.

La Mandchourie, grâce aux efforts incessants de son excellent régent et des autorités gouvernementales, grâce aussi à l'aide et à la collaboration que notre pays lui a apportées sans compter, a marqué des progrès réguliers dans son œuvre constructive.

Une résolution est sur le point d'être prise à propos de l'établissement du régime monarchique, qui contribuera à asseoir sur des bases solides le nouvel Etat indépendant de Mandchourie.

Notre gouvernement espère sincèrement la régénération politique et économique de la Chine.

Malheureusement, la situation de fait de la Chine est de nature à faire obstacle à la réalisation de tels espoirs. On affirme depuis longtemps déjà que, conscient de l'erreur commise en poursuivant sa politique antijaponaise, le gouvernement chinois s'était décidé à prendre des mesures en vue de la modification des relations entre les deux pays. Mais, jusqu'à l'heure actuelle, nous ne possédons aucune preuve concrète tendant à confirmer ces desseins.

Si la Chine reconnaissait la sincérité de nos intentions et apportait des preuves tangibles de sa propre sincérité, le Japon serait heureux de lui donner des témoignages semblables et de faire au moins la moitié du chemin restant à parcourir pour montrer sa bonne volonté.

Il est réconfortant de noter que la Chine du Nord, sous la direction du comité politique de Pékin, demeure relativement tranquille.

Le maintien de la paix et de l'ordre dans la Chine septentrionale présente pour le Japon un intérêt tout particulier. C'est pourquoi il espère que la Chine veillera pour que rien ne vienne amener des désordres dans cette région.

En attendant, nous observons, non sans sérieuse inquiétude, les activités du parti communiste et la turbulence croissante des armées rouges en Chine.

Quant aux relations entre le Japon et la Russie, il est surprenant et regrettable que le gouvernement soviétique exerce par radio et par la presse, ainsi que par d'autres moyens encore, chez lui et à l'étranger, des critiques à l'égard du Japon.

Quoi qu'en prétende la propagande moscovite, le Japon ne fait aucun préparatif militaire nouveau, le long de la frontière mandchoue.

Je ne doute pas que, dans ces circonstances, la Russie ne tarde à apprécier exactement les intentions véritables du Japon.

Il est permis d'affirmer que, entre le Japon et les Etats-Unis d'Amérique, il n'existe aucune question dont la solution soit difficile en elle-même. Loin de nourrir le dessein d'entamer une querelle avec les Etats-Unis, le Japon aspire ardemment à l'amitié américaine. En même temps, je suis convaincu que les Etats-Unis ne manqueront pas de se rendre compte de la situation du Japon en Extrême-Orient. C'est juste après le début de l'affaire de la Mandchourie que l'opinion publique américaine a été soulevée contre le Japon et que des malentendus temporaires surgirent entre les deux peuples. Il est à peine besoin de répéter que le Japon n'est mû par aucun autre mobile que le désir d'instaurer une paix durable en Asie orientale. Par conséquent pour peu que l'Amérique perçoive clairement les conditions véritables qui prévalent en Orient et se rende compte du rôle stabilisateur que le Japon y joue, les divergences d'ordre sentimental qui peuvent subsister entre les deux pays disparaîtront par la force des choses.

L'amitié traditionnelle liant le Japon et l'empire britannique demeure inaltérée. J'ai la conviction que les deux puissances peuvent servir efficacement la cause de la paix universelle, grâce à un sentiment commun de leur valeur respective et par une collaboration cordiale dans toutes les parties du globe.

La conférence économique mondiale a été contrainte de s'ajourner sans avoir réussi à obtenir les résultats recherchés.

Il est impossible de dissimuler que des problèmes nombreux et graves se posent et se poseront dans l'avenir à propos de nos rapports avec l'étranger. Mais c'est là le lot commun des nations en pleine croissance.

Tant que notre peuple demeurera uni et résolu à faire courageusement face aux difficultés susceptibles de surgir, tant que nous

demeurerons sobres et maîtres de nous-mêmes, tant que nous resterons dans le droit chemin, je suis assuré que le Japon n'a rien à redouter et que son avenir recèle bien des espérances.

Nous sommes la pierre angulaire de l'édifice de la paix en Asie orientale, et à ce titre, de lourdes responsabilités pèsent sur nos épaules.

Il importe de souligner qu'aucune des revendications soulevées par notre diplomatie n'exécède les exigences, légitimes et rationnelles de notre mission nationale. Cette situation à laquelle la nature et les faits ont conduit l'empire nippon sera, en fin de compte, comprise comme elle doit l'être par les autres puissances.

La population de Rome

La population de Rome s'est augmentée, durant l'année dernière, de 41,000 habitants : les naissances ont dépassé les morts de 9800, et il y a eu une immigration d'environ 32,300 personnes. Avec la garnison, la population totale est approximativement de 1,090,000 habitants.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Un nouvel avion pour les Missions de Gariep (Colonie du Cap)

M. Jean Marti, aviateur suisse, qui a exécuté sans le moindre accident, du 27 février au 15 juin 1933, sur le vaste territoire de la préfecture apostolique de Gariep, 449 vols aériens, représentant plus de 17,500 kilomètres, est revenu passer quelques mois en Suisse pour régler ses affaires et liquider un commerce prospère. Rentré à Delémont, le 27 juillet dernier, il a donné, au profit de l'aviation missionnaire, des conférences fort intéressantes avec projections très réussies, dans plusieurs villes de notre pays, entre autres, à Bâle, à Zurich, à Delémont et, le dimanche 21 janvier, à Fribourg.

Le 19 février prochain, M. Marti s'embarquera de nouveau pour l'Afrique du sud, à Rotterdam (Hollande), sur le navire *Wathusi*, qui le transportera à East-London (colonie du Cap), après des escales à Southampton (Angleterre), à l'île Madère, aux îles Canaries, à Dakar, etc., et après trente-trois jours de navigation. Le vaillant aviateur, si dévoué et si cher à Mgr Demont, préfet apostolique de Gariep, à Aliwal-North, et à ses collaborateurs, les missionnaires du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, s'est engagé à rester cinq ans au service de leur Mission. Il leur amène un second avion, construit en aluminium par la maison Jünkers à Dessau (Saxe). Cet appareil est muni d'une cabine pour deux passagers, pouvant être aménagée au besoin pour recevoir un malade couché et un médecin ou un infirmier.

M^{me} Jean Marti accompagne son mari à Aliwal-North, où lui sera confié le soin de confectionner et réparer les ornements d'église et le linge d'autel de la Mission.

Echos de partout

La « deuxième classe » de Marchand

14 novembre 1933. Gare du Nord à Paris, au départ du train de Chantilly, 8 h. 46 ; un wagon mixte de première et deuxième classe. Il y a affluence ; les gens se casent avec peine. Entre dans un compartiment un ménage âgé. Lui et elle s'installent ; ils ont des valises.

Le train parti, passe un contrôleur. Le vieux ménage montre des billets de deuxième classe. Le contrôleur fait observer : « C'est un compartiment de première classe. » Le monsieur répond : « Entré dans ce compartiment qui communique avec le reste du wagon, je me croyais bien en seconde, et, d'ailleurs, nous descendons à Chantilly. » Le contrôleur insiste. Toujours correct, le vieux monsieur, poliment, acquiesce : « Nous démenageons. »

Portant lui-même ses valises, il quitte le compartiment de première classe avec sa femme et s'installe dans le compartiment voisin, en seconde.

Ce vieux monsieur, c'était le général Marchand.

Mot de la fin

Fable du corbeau et de l'escargot :

Le corbeau. — Vous êtes heureux, confrère cornu, de pouvoir, avec vos antennes, capter les concerts de radio.

L'escargot. — Oui, j'adore les musiques militaires, surtout les galops et les pas redoublés.

Pour la langue française

L'Académie française inscrit dans son dictionnaire que l'*f* de *nerf* se prononce toujours devant une voyelle et quelquefois quand il termine une phrase. Le bon usage ne prononce pas l'*f* de *nerf* au singulier dans un grand nombre de cas, même quand *f* est devant une voyelle : exemple : « Je ne voudrais pas de ner (f) à mon morceau de viande... Ce ner (f) a nom ; grand sympathique » Au figuré, le mot *nerf* au singulier veut la prononciation d'*f* : « Cet homme manque de nerf à l'ouvrage. »

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Attentat ferroviaire en Yougoslavie

Hier matin, lundi, à 5 h. 30, entre les localités de Bregitze et de Krcchko, une machine infernale a fait explosion dans le wagon attaché à Berlin au train rapide Vienne-Zagreb-Souchak. A la suite de l'explosion, trois personnes ont été brûlées vives. Une autre personne grièvement brûlée a été transportée à l'hôpital.

L'attentat de lundi matin contre l'express Berlin-Belgrade a causé une vive émotion en Yougoslavie, car l'explosion s'est produite sur le tronçon de la ligne empruntée dimanche soir par MM. Titulesco et Benès, venant de Genève pour assister au conseil de la Petite-Entente, à Zagreb.

On se demande si les criminels voulaient attenter à la vie des ministres ou s'il s'agit de manifestation d'ennemis de la Petite-Entente ou d'émigrés politiques, car la machine infernale a été déposée dans le train hors du territoire yougoslave.

On se demande si elle n'avait pas été réglée pour éclater à Zagreb.

Un banquier voleur

Une perquisition a été ordonnée au siège de la banque Neuberger, 11, rue Auber, à Paris.

Le banquier Charles Neuberger, dans l'établissement duquel une perquisition a été opérée lundi après midi, a été arrêté et écroué. Il est inculpé d'abus de confiance. Il aurait détourné des sommes importantes au préjudice de ses clients. La banque a été fermée.

Quinze personnes emportées par une avalanche

Dans la région de Tottori (Japon), dimanche, quinze personnes ont été emportées par une avalanche. On n'a pu sauver que deux d'entre elles.

Orages en Argentine

Après plusieurs jours de chaleur torride dans toute l'Argentine, de violents orages ont éclaté en plusieurs endroits et ont causé des dommages importants.

Un camion renversé

Près de Mayence, hier lundi, un autocar occupé par des miliciens nationalistes-sociaux a dérapé à un brusque virage. Un des passagers a été tué, cinq autres grièvement blessés.

Tué par le train

Hier matin lundi, on a retrouvé non loin de la gare de Hasenrain (Alsace) un homme d'une soixantaine d'années qui avait sans doute été écrasé par le train. La police a établi qu'il s'agit de M. Arnold Hennig, né en 1871, à Bennwil (Bâle-Campagne).

M. Hennig avait pris le train dimanche soir et aura passé sous le train après avoir été traîné sur une certaine distance.

Le tremblement de terre des Indes

On apprend maintenant que le nombre des victimes du tremblement de terre, pour la seule région du Népal, est de plusieurs milliers.

Incendie dans une usine

Un incendie, qui a éclaté dans la nuit de dimanche à hier lundi, dans une usine de produits chimiques de la banlieue lyonnaise, a détruit plusieurs bâtiments. Les sapeurs-pompiers ont dû s'employer pendant plusieurs heures avec un important matériel pour maîtriser le sinistre, dont l'extension faisait courir un danger grave aux quartiers avoisinants.

Inondations en Roumanie

La ville roumaine de Chilia, à l'embouchure du Danube, a été complètement inondée, les eaux provenant de la fonte des neiges ayant détruit une digue. Le danger augmente d'heure en heure. Des milliers de maisons sont inondées. Les dégâts sont considérables, mais il n'y a pas de victimes.

SUISSE

Route coupée en Valais

On nous écrit de Sion :

A la suite d'éboulements survenus à cause du dégel, la route cantonale Sion-Sierre a été interceptée près de la station de Granges-Lens. En effet, un amas considérable de pierres et de terre encombre la chaussée, rendant impossibles les communications par chars ou véhicules à moteur. La circulation a été déviée par le pont Sion-Bramois-Grône-Chippis-Sierre pour les camions, et par Saint-Léonard, Grône, Chippis, Sierre pour les autres véhicules. La circulation normale sera rétablie aussi rapidement que possible, bien qu'on profite de cette interruption de trafic pour déblayer la partie nord de la chaussée et enlever les matériaux qui pourraient s'ébouler plus tard.

Accident de ski

On nous écrit de Sion :

Au cours d'une partie de ski dans l'alpe de Thyon, où la neige est très abondante, un employé de l'administration cantonale valaisanne, M. Léon Margelisch, chef de la comptabilité générale, a fait une chute et s'est fracturé la jambe droite. C'est dans un virage effectué dans une course de vitesse que l'accident s'est produit. Il fallut transporter le blessé sur un traîneau jusqu'aux Mayens de Sion ; de là, il put être descendu en car jusqu'à l'hôpital.

Une bonne capture

On nous écrit :

La Sûreté de Sion vient d'arrêter un individu, récidiviste, Joseph Betrison, auteur de divers cambriolages, entre autres à Ollon-sur-Granges, où il pénétra dans plusieurs appartements à la faveur des réjouissances de fin d'année.

Pressé de questions, il avoua qu'il avait comme complice un autre malfaiteur qu'on croit être l'un des auteurs des cambriolages commis ces derniers temps au bureau des entrepreneurs Antonioli et Sassi et à la fabrique de meubles Adolphe Iten, à Sion. Ce triste sire aurait cambriolé des habitations dans la région de Montreux et de Vevey et serait recherché aussi par la police vaudoise.

Son signalement exact a pu être donné et on espère que la police ne tardera pas à l'arrêter.

Brigandage

M. Traugott Hungerbühler, agriculteur à Waldkirch (Saint-Gall), âgé de cinquante-quatre ans, a été victime, dans la nuit du 19 au 20 janvier, en rentrant chez lui, à environ 500 mètres d'Arnegg, d'une agression, de la part d'un nommé Thomas Huber, menuisier, vingt-huit ans.

Après une résistance désespérée, M. Hungerbühler, fut jeté dans le fossé bordant la route, où il resta plusieurs heures sans connaissance. Le malfaiteur a dérobé à sa victime une somme de 950 fr. Il remit cette somme le matin à ses parents, afin que ceux-ci en prissent soin. Le malfaiteur a été jeté en prison, après que les policiers eussent empêché une tentative de suicide. Ses parents ont essayé de dissimuler le fait en cachant l'argent sous la couverture d'une voiturette d'enfant.

Employé indélicat

Un employé de l'office des poursuites de Frutigen (Berne) s'est rendu coupable de détournements s'élevant à une dizaine de mille francs. Il a fait des aveux et a été arrêté. Cet individu était employé depuis de nombreuses années à l'office des poursuites en question.

Accident du travail

Deux ouvriers travaillant, aux carrières de Bex, à faire tomber des blocs de rocher qui menaçaient de s'écrouler ont été entraînés par une grosse pierre et ont fait une chute de 55 mètres. Tous deux sont très grièvement blessés.

Cambriolage

Dans la nuit de samedi à dimanche, le bureau de poste de Gœschenen (Uri) a été cambriolé. Le ou les malfaiteurs ont ouvert la porte au moyen de fausses clefs et fracturé une armoire avec un ciseau. Ils ont emporté 1200 fr. en argent et des timbres poste.

Toujours la même bêtise

En dépit des nombreuses mises en garde des autorités, un industriel lausannois, ayant donné suite à la lettre classique de l'escroc espagnol, s'était rendu à Lyon dernièrement pour traiter l'affaire et a été dépouillé d'une somme de 3800 francs.

GYMNASTIQUE

On sait que la prochaine fête fédérale de gymnastique aura lieu à Winterthour en 1936. Le comité central a examiné avec le comité d'organisation différentes questions sur lesquelles il importait d'être, doré et déjà, fixé. Il s'agissait, notamment, de la place de fête et de son aménagement. L'emplacement choisi répondra entièrement aux nécessités en ce qui concerne les dimensions.

Une autre question très importante qui fut soulevée fut celle des subsistances. On a décidé, en principe, la répartition d'une bonne partie des gymnastes dans les restaurants de la ville. Cette mesure sera certainement accueillie avec beaucoup de satisfaction, de même que toutes celles visant à diminuer dans toute la mesure du possible les frais de déplacement, car on n'a pas oublié que la question financière fut la raison principale de l'abstention d'un nombre assez élevé de sections à la fête fédérale d'Aarau.

Les deux comités se sont occupés aussi de la participation des gymnastes suisses aux championnats internationaux, qui auront lieu à Budapest du 31 mai au 3 juin. L'importance de ces championnats est attestée par la participation de toutes les principales nations.

Le comité central, persuadé que les championnats de Budapest pourraient attirer bon nombre de gymnastes suisses, a décidé d'entrer en relation avec la maison Danzas, pour l'organisation de trains spéciaux et de tout ce qui a trait au voyage qui aurait une durée de sept jours.

TRIBUNAUX

Le procès de l'« Atlantique »

La première chambre du tribunal de commerce de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire de l'*Atlantique*. Le tribunal, adoptant la thèse de la compagnie « Sud-Atlantique », déclare le navire irrégulier et condamne les assureurs à payer 170 millions, tous les frais du procès et de l'expertise de la « Sud-Atlantique », qui obtient gain de cause sur tous les points.

La fin des bandits allemands de Bâle

Voici des détails plus complets sur la fin des deux bandits de Bâle :

Dimanche soir, la police fut avertie téléphoniquement que les deux bandits, qui avaient prié une de leurs amies, une femme divorcée, de leur apporter des subsistances, devaient se trouver au parc de Sankt-Margarethen. La femme fut priée par la police de donner suite à cette demande. Le parc fut cerné par une centaine d'hommes. La femme avait apporté les vivres demandés, puis était revenue. Après minuit, la police entendit divers coups de feu. Lundi matin, au petit jour, elle constata qu'un des bandits se donnait la mort.

Le préfet d'Arlesheim fut immédiatement mandé sur les lieux et arriva vers 9 heures.

A côté des corps des deux bandits se trouvaient les armes à feu, soit un revolver Walther, arme courante chez les criminels, et un browning. Les douilles retrouvées lors de l'agression de la banque Wever, puis lors du meurtre du Petit-Bâle, et près de Roschenz, sont celles de cartouches tirées par les armes des bandits.

Un des revolvers contenait encore 6 cartouches, l'autre 7. On a retrouvé un magasin complet de 8 cartouches, diverses cartouches isolées, quelque argent de poche, des ciseaux et une petite carte de la Suisse.

Les cadavres furent placés dans des cercueils, puis transportés à l'institut anatomique.

Les noms des deux bandits tués correspondent bien à ceux de leur signalement : Waldemar Vette, né le 4 août 1910, à Wupperthal (Ruhr), et Kurt Sandweg, né le 3 août 1910, à Wupperthal également.

La police criminelle de Stuttgart a fait savoir que les deux criminels étaient fils de bonne famille. Tous deux avaient quitté la maison paternelle au milieu du mois de novembre.

Les deux cadavres, réclamés par la police criminelle allemande, seront expédiés en Allemagne.

En fouillant les poches des cadavres des bandits, on a trouvé un petit carnet de poche en toile cirée, dans lequel, à côté de notes nombreuses et très intéressantes pour la police, était inscrite une ultime remarque : « La balle dans la tête de Kurt n'a pas encore eu d'effet mortel ». Ainsi qu'il en peut être déduit des blessures que les bandits se sont faites, ils ont tenté de se tuer réciproquement entre minuit et 3 heures du matin ; tandis que Vette n'était que légèrement blessé, son complice était atteint à la tête et au cœur. Avant 3 heures, Vette s'est donné le coup de grâce.

L'examen du carnet fait apparaître avant tout, que, avant de commettre l'agression contre la banque Wever, les deux hommes avaient commis en Allemagne de nombreux méfaits, dont quelques graves délits. A la date du 18 novembre, sous la désignation « Atü », le carnet indique l'agression contre la banque de Stuttgart.

Le carnet a révélé en outre que, après l'attaque de la banque Wever, à Bâle, les deux bandits sont allés à Marseille, d'où ils sont revenus à Bâle.

La Direction générale du Crédit suisse a mis à la disposition du Conseil d'Etat de Bâle-Ville une somme de 10,000 fr. destinée aux veuves et enfants des policiers tombés en accomplissant fidèlement leur devoir lors de la poursuite des deux bandits.

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a pris une série de décisions se rapportant aux événements sanglants de ces derniers jours. Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département de police, va prier le Conseil fédéral de renforcer immédiatement la garde de la frontière. Le Conseil d'Etat a approuvé les projets du Département de police en vue de l'élaboration d'une ordonnance sur le port des armes à feu et d'une ordonnance modifiant les dispositions relatives à la location de chambres et à l'autorisation de tenir une pension.

On nous écrit de Bâle, en date d'hier lundi : Ce matin, à la première heure du jour, cette nouvelle se répandit en ville comme une traînée de poudre : « Les cadavres des deux assassins viennent d'être découverts au Margarethenpark ». Le cauchemar était enfin terminé !

Dimanche soir, on avait appris avec un vif sentiment de déception que les battues organisées dans la région du Blauen jusqu'à la frontière française n'avaient donné aucun résultat. On supposait que les scélérats, déjouant encore une fois la surveillance de quelques centaines de gendarmes, avaient réussi à traverser la Birse et à gagner le flanc droit de la vallée.

Sandweg et Vette, tels sont les noms des bandits, avaient fait un coup plus incroyable : ils avaient passé à travers les mailles serrées du cordon policier, et, du Blauen, ils étaient revenus à Bâle en suivant, à travers champs et forêts, le sommet de la colline qui sépare les vallées de la Birse et du Birsig.

La faim les poussait. Ils n'avaient pris aucune nourriture depuis vendredi soir. Il ne leur restait plus que quelques cartouches. Le dénouement approchait.

L'un d'eux téléphona — on ne sait d'où — à une jeune fille qu'il connaissait, en la suppliant d'apporter des vivres sur un banc, qu'il désignait exactement, du Margarethenpark. La

police en fut aussitôt avisée. Pendant que, la nuit venue depuis quelques heures déjà, une centaine de gendarmes armés jusqu'aux dents encerclaient le parc et se disposaient derrière chaque arbre, la jeune fille vint apporter quelques vivres, conformément aux dispositions de la police ; elle vit un instant les deux criminels dans l'ombre redoutable des grands arbres et s'enfuit en entendant Sandweg qui s'écriait : « Das ist ja die Polizei ! »

Puis le silence reprit, le commandant de cette opération ne voulant pas exposer d'autres agents aux balles des deux brigands. Vers minuit et demi, une détonation retentit. On assure que d'autres coups furent tirés au cours de la nuit. La dernière cartouche déchira l'écho du parc à l'aube au moment où la vie reprenait dans les branches des grands chênes.

Quelques instants plus tard, les policiers découvrirent, près d'un banc, les cadavres des deux assassins, six fois homicides, l'un froid, dont le décès remontait à plusieurs heures, l'autre encore chaud, pressant l'arme d'où la dernière cartouche avait mis fin à une existence scélérate.

Bâle respire, mais six hommes laborieux et paisibles sont tombés sous les coups des assassins. Quatre valeureux agents vont être conduits au cimetière pour y dormir leur dernier sommeil. Quelle sera la situation matérielle de leurs familles ?

Les deux bandits étaient issus de familles aisées du Wuppertal (Allemagne, Ruhr). Ils avaient fait des études complètes, et rien n'avait manqué à leur formation professionnelle. Mais comment avaient-ils été éduqués ?

Triste bilan ! Triste temps !

G.



Les deux bandits Vette et Sandweg

Dans le parti communiste suisse

Le « Politbureau » du parti communiste suisse a pris connaissance, samedi, du désir exprimé par M. Arnold de se voir déchargé de son mandat de conseiller national. M. Kündig, secrétaire ouvrier, venait ensuite sur la liste communiste, mais comme il a décliné ce mandat, ce sera M. Bodenmann, de Zurich, chef de l'opposition syndicale révolutionnaire suisse, qui sera appelé à succéder à M. Arnold.

Le seul siège que les communistes bâlois occupaient jusqu'à présent au Conseil national passe donc à Zurich, de sorte que cette dernière ville aura à l'avenir deux représentants communistes au Conseil national.

Le chef des hitlériens suisses d'Allemagne

On communique de l'Agence télégraphique suisse les renseignements suivants sur la personne du chef de la garde d'assaut nationaliste-sociale suisse à Berlin :

L'autorité de tutelle a eu à s'occuper depuis 1927 d'Erich Maey, né le 17 juillet 1906 à Zurich.

Maey a été mis sous tutelle en 1928 en raison de sa vie déréglée, et fut interné après avoir été mis en observation à l'asile d'aliénés de Burghölzli, dans la maison de rééducation d'Uetikon sur l'Albis, pendant un an (1928-29).

Plus tard, la tutelle fut transformée en conseil judiciaire. Enfin, vers la fin de l'année dernière, cette mesure fut levée, car l'individu en question avait disparu sans indiquer son adresse et il ne possédait plus de fortune.

Réductions de taxes

La Confédération a fixé à 1 fr. 40 les 100 kilos le prix maximum pour le transport par chemin de fer de la paille étrangère importée en Suisse. Elle a décidé de prendre à sa charge l'excédent du prix ainsi fixé.

Les cartes de remboursement pour l'abonnement de 1934 sont mises en circulation dès ce jour. Nos abonnés voudront bien leur faire bon accueil afin d'éviter une interruption dans l'envoi du journal.

A propos de la catastrophe du Lac Noir en Alsace

On sait que, dans la soirée du 4 janvier, entre 21 et 22 heures, la conduite d'amenée de la centrale du Lac Noir, en Alsace, a sauté, à la suite de quoi neuf hommes ont perdu la vie et de grands dégâts ont été causés aux installations.

La Société des Ateliers de Constructions Escher Wyss à Zurich, qui a livré les turbines et les pompes de cette installation, et qui a monté la conduite forcée, sans toutefois livrer le matériel de cette dernière, a communiqué à la presse que la rupture de la conduite était due à un défaut de matériel caché dans une pièce ne faisant pas partie de sa fourniture. Il s'agit de la collerette du trou d'homme, qui a été livrée complètement usinée sur l'emplacement du montage.

Le Lac Blanc et le Lac Noir sont deux bassins naturels situés à l'ouest de Colmar, presque sur la crête des Vosges. La différence d'altitude moyenne de ces deux lacs est d'environ 115 mètres, leur distance horizontale, un peu plus de 1 kilomètre. Ces conditions hydrauliques favorables ont été utilisées par l'Energie Electrique du Rhin, propriétaire de la Centrale de Kembs, pour construire une installation d'accumulation devant couvrir les pointes de consommation. L'énergie en excès à Kembs est utilisée pour refouler l'eau du Lac Noir dans le Lac Blanc situé plus haut : cette eau accumulée est utilisée à son tour pendant les heures de pointe pour la production d'énergie électrique. Cette installation est exploitée par une société alliée, la Société Hydro-Electrique des Vosges.

L'eau coule du Lac Blanc par une galerie de 5,50 m. de diamètre, puis par une conduite forcée de 4,60 m. de diamètre, située dans le rocher (granit des Vosges) et traverse les turbines pour arriver au Lac Noir. L'eau est refoulée du Lac Noir au Lac Blanc par le même chemin. La variation maximum de niveau du Lac Blanc est de 18,6 m., celle du Lac Noir 18,5 m.

A la prise du Lac Blanc se trouvent deux conduites parallèles ayant chacune 3,2 m. de diamètre, en tôle soudée, conduisant l'eau à la chambre des vannes. Sur chaque conduite, se trouvent deux vannes à papillon qui peuvent être mues à la main ou électriquement. Les deux vannes aval sont chacune munies d'un poids assurant leur fermeture lorsque, en cas de danger, on le libère électriquement depuis le tableau de l'usine.

Puis, les deux conduites sont réunies et raccordées à la galerie de 5,50 m. de diamètre, revêtue de béton, ayant une pente de 12,5 pour mille, et qui conduit à la chambre d'équilibre. Celle-ci est du type à étranglement avec un déversoir supérieur, une construction qui permet de réduire son diamètre.

A partir du puits d'équilibre, il était prévu à l'origine quatre tuyaux conduisant à la centrale. Le projet a dû être modifié à la demande de la Commission départementale des sites ; on décida de construire la conduite entièrement dans le rocher, comme aux installations de Handeck (Suisse) et d'arriver avec un seul tuyau de 4600 mm. de diamètre, conduisant 100 m³/sec. avec une vitesse de 6 m/sec. jusqu'à la conduite de distribution. La partie inclinée, ayant une pente de 60°, commence directement au puits d'équilibre. La partie inférieure a une inclinaison de 2%. Cette disposition a été choisie pour avoir la certitude que la conduite est aussi loin que possible dans le granit compact. Toute la conduite forcée est en tôle d'acier soudée à l'arc électrique. Jusqu'à la sortie du rocher, elle est soigneusement embétonnée ; à l'extérieur, elle est recouverte d'un manteau en béton légèrement armé qui la protège contre les grandes variations de température et contre les chutes de pierres.

La centrale a été mise en marche au milieu de novembre, pour commencer avec deux groupes. Les troisième et quatrième groupes sont encore en montage.

La Société Escher Wyss communique ce qui suit au sujet de l'accident :

« La collerette du trou d'homme en amont de la conduite de distribution s'est déchirée par suite de la fatigue des bords de deux grands défauts cachés qui se trouvaient dans cette pièce. La conduite de distribution a été déchirée sur une longueur de 7,5 m. environ et sur une largeur d'environ 2,50 m. La déchirure ne longe en aucun point une soudure, pas même à une petite distance. La section de rupture, d'environ 20 m. de longueur dans la tôle de 36 mm. d'épaisseur, est tout à fait saine, à l'exception d'une seule place où il y a une petite doubleur de la tôle, sans aucune importance. Le jet d'eau s'échappant de la conduite a atteint le premier pylône de la conduite à haute tension, qui se trouve directement à côté de la conduite de distribution et le court-circuit qui s'est produit entre les fils à tout de suite arrêté l'installation. Les deux surveillants de la pompe (le machiniste et le monteur d'Escher Wyss qui instruisait le premier) qui se trouvaient près de cette machine et qui sont les seuls membres de l'équipe de nuit qui aient pu se sauver, ont tous deux déclaré que, lorsqu'ils ont observé le dégât à la pompe et sont immédiatement montés l'escalier, l'eau coulait déjà dans la centrale ; à ce moment, le jet d'eau avait déjà fait son chemin à travers le toit de l'usine et les étages supérieurs. »

Il faut attribuer à un ensemble de circonstances malheureuses le fait que cette rupture de

conduite a coûté tant de vies humaines. L'éclaircissement de ces circonstances incombe à la commission d'enquête. Les travaux des Ateliers de constructions mécaniques Escher Wyss sont absolument hors de cause dans cette catastrophe.

Le monteur d'Escher Wyss qui a réussi à se sauver a fait le récit émouvant de son sauvetage. Il se trouvait avec le machiniste dans la chambre des turbines quand ils entendirent le fracas de l'eau envahissant l'usine. Ils se précipitèrent vers l'escalier et gagnèrent la salle des dynamos. Il faisait nuit noire, l'électricité étant éteinte. L'eau les suivait pas à pas. Elle atteignit bientôt la hauteur d'un homme et ils durent se mettre à la nage. L'eau montait toujours. On entendait les cris de détresse des autres ouvriers, qui se débattaient contre les flots, dans les ténèbres. L'un après l'autre, ils coulèrent, en lançant un appel déchirant, sauf l'un qui, hardiment, plongea et se dirigea du côté de l'issue des eaux. Il eut la chance de l'atteindre et les deux derniers l'entendirent les inviter à le suivre. Ils n'osèrent pas. Ils avaient atteint un sommier de fer, à 20 centimètres de la voûte. Ils n'avaient plus que cet espace pour respirer. Par bonheur, l'eau cessa de monter et même commença à redescendre. Alors, en calculant bien leurs mouvements, ils réussirent, en nageant et en plongeant, et en exécutant une périlleuse acrobatie, à gagner une fenêtre de l'usine et à sortir.

Concours romand de ski

Les épreuves nationales de ski se disputaient jusqu'à cette année à une seule date et en un seul endroit. Chaque skieur pouvait, quelles que fussent ses capacités et son degré de préparation, y participer. Si, à cette méthode, le côté populaire trouvait largement ses droits, l'organisation et l'intérêt des concours devaient fatalement souffrir de l'énorme affluente de concurrents. Cette situation amena la dernière assemblée des délégués de l'association suisse des clubs de ski à créer des épreuves régionales qui serviraient d'élimination pour le championnat national. L'épreuve finale, qui se déroulera cette année du 2 au 4 février prochain, à Andermatt, ne réunira donc que l'élite des skieurs. C'est ainsi que par l'entremise de son actif et distingué président, M. Tissot, de Leysin, l'association romande des clubs de ski conviait les membres à participer aux épreuves de sélection qui viennent de se dérouler dans la grande cité des sanatoriums.

Le programme comportait pour samedi après-midi la course de fond, le dimanche matin, la course de descente et le slalom, et, l'après-midi, les sauts.

La course de fond empruntait un parcours de 18 km. avec une différence de niveau de près de 600 m. Plus de 80 coureurs de diverses catégories prirent le départ à proximité de la gare de Leysin-Sépey. Le temps était franchement mauvais. Une bise âpre et glaciale soufflant en rafales mordait au visage les concurrents. La piste elle-même, avec ses brusques dénivellations, était en partie glacée. Il fallait accomplir des prodiges d'équilibre pour passer sans transition du verglas à la neige soufflée. Il convient de féliciter sans réserve tous les skieurs qui terminèrent cette pénible épreuve.

Contrairement aux pronostics, ce fut un Genevois, E. Hofstetter, qui remporta la victoire. Il fut suivi de très près par V. Borghi et B. Favre, des Diablerets. La participation frivole, limitée à 7 coureurs, dont 1 vétéran, appartenant tous au Ski-Club Fribourg, se comporta fort bien, puisque cinq de ceux-ci se classèrent dans les dix-huit premiers. Il convient de dire aussi que notre meilleur représentant, G. Macheret, ayant dû obtempérer à un ordre militaire qui l'appela à Andermatt, manquait à l'appel. Nous relèverons tout spécialement la place de 7^{me} obtenue par M. Villiger dans l'excellent temps de 1 h. 26 m. 47 s.

Dimanche matin, la bise est tombée. Leysin veut se faire pardonner son incorrection de la veille et, de bon matin, offre à nos yeux émerveillés et son soleil habituel et le grandiose panorama des pics neigeux qui s'étend des Tours d'Al aux Alpes de Savoie en passant par les imposantes Dents du Midi. Est-ce cette ambiance qui a influencé les performances de nos représentants aux épreuves du matin, soit la course de descente et le slalom ? Nous n'irons cependant pas jusqu'à invoquer cette excuse-là, et si les résultats sont inférieurs à ceux de la veille, nous ne blâmerons pas nos jeunes skieurs d'avoir usé de prudence dans le couloir et la courbe verglacée qui jalonnait le parcours de descente Al-Leysin.

L'après-midi fut consacré au concours de saut dont nous donnons le résultat ci-dessous. Faute d'un tremplin de saut dans nos parages, aucun de nos skieurs ne participait à cette épreuve.

Ainsi prit fin ce concours qui laissa à tous les participants un agréable souvenir et stimulera dans notre canton la pratique du ski.

Félicitons également les organisateurs, le président de l'association romande des clubs de ski, M. Tissot, et ses collaborateurs, qui se dévouèrent sans compter durant ces deux journées.

Ajoutons encore qu'un banquet officiel excellemment servi, samedi soir, aux Frères, réunissant diverses notabilités civiles et militaires et les représentants de la presse. M. le conseiller d'Etat Vonderweid, membre du comité d'honneur, empêché d'y assister, s'était fait excuser.

Nouvelles de la dernière heure

L'Italie exigerait la cessation de la propagande hitlérienne en Autriche

Rome, 23 janvier.
M. Suvich, sous-secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères, rentré à Rome, aura aujourd'hui mardi un entretien avec M. Mussolini afin de lui communiquer le résultat des conversations qu'il a eues à Vienne avec M. M. Dollfuss et avec les diplomates des grandes puissances.
Selon le correspondant viennois du *Popolo d'Italia*, on parle à Vienne de la possibilité d'une démarche des grandes puissances à Berlin afin de mettre un terme aux provocations nationalistes-sociales. On laisse entrevoir à Vienne que l'Autriche chercherait à obtenir du Reich une assurance définitive en ce qui concerne son indépendance. On souligne enfin l'intérêt que la visite de M. Suvich, à Vienne, a provoqué dans la presse internationale et l'on émet l'espoir que la campagne nationaliste-socialiste en Autriche sera très prochainement terminée.

A son tour, la *Gazzetta del Popolo* écrit : « Nous devons souligner qu'une grande partie des commentaires étrangers attribuent une grande importance à la visite de M. Suvich à Vienne et approuvent sincèrement la politique suivie par l'Italie à l'égard de l'Autriche, politique qui tend à consolider la paix et la collaboration internationale pour restaurer l'économie mondiale. Le séjour de M. Suvich à Vienne et les conversations que de dernier a eues avec le chancelier Dollfuss et avec d'autres personnalités politiques autrichiennes ont permis d'approfondir différents problèmes et d'envisager le moyen de les résoudre. »

La défense des colonies britanniques

Londres, 23 janvier.
(Havas.) — Aujourd'hui mardi, s'ouvre en rade de Singapour une conférence des amiraux de la flotte australienne, de la flotte néo-zélandaise et des escadrilles britanniques mouillant dans les eaux d'Extrême-Orient, pour l'étude des moyens propres à renforcer la défense de l'empire.
Ces délibérations seront d'autant plus importantes que, d'après plusieurs journaux, lord Allenby viendrait y participer à son retour de Java, où il se serait concerté avec les autorités hollandaises sur l'éventualité d'une résistance commune en cas d'agression contre les Indes britanniques, les Indes néerlandaises, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

La politique japonaise

Paris, 23 janvier.
L'Œuvre reçoit la dépêche suivante d'Extrême-Orient :
« Le général Araki, ministre de la guerre, a donné sa démission. Celle-ci a été acceptée. On croit savoir que la démission du général Araki a surtout été provoquée pour des raisons d'ordre budgétaire. La démission du général Araki peut avoir des répercussions politiques considérables au Japon et dans tout l'Extrême-Orient. »
Londres, 23 janvier.
(Havas.) — Commentant le discours de M. Hirota (voir 3^{me} page), le *Daily Herald* écrit que le Japon entend acquérir la maîtrise de toute la Chine.
Quant au *Times*, il se demande si le Japon s'apprête à modifier sa politique étrangère. Ce journal déclare qu'aucun indice de ce genre n'apparaît à l'horizon étant donné que le successeur du général Araki appartient au même clan que lui.

La presse Hearst demande à la fois l'annulation des dettes de guerre et l'abaissement des tarifs douaniers

New-York, 23 janvier.
Le *New-York American*, organe de la presse Hearst, publie le premier d'une série de grands articles sur le problème des dettes de guerre. L'article d'aujourd'hui tend à montrer que, si le Congrès confère à M. Roosevelt les pouvoirs nécessaires pour négocier des tarifs sur la base de la réciprocité, ces pouvoirs serviront probablement d'instrument pour débayer le problème des dettes.
L'article porte la signature de M. Hillman, chef de la presse Hearst, en Europe.
De l'avis de l'auteur, les conditions nécessaires à l'accroissement des importations américaines en Europe sont la réduction ou l'annulation des dettes et l'abaissement des tarifs américains.
La Grande-Bretagne, selon lui, insiste pour que le problème des dettes soit liquidé avant qu'il soit procédé à l'examen du problème de la stabilisation.
En ce qui concerne la France, M. Hillman affirme que M. Roosevelt avait prié le président Hoover de ne pas adresser de protestation à Paris contre le non-paiement de l'échéance des dettes de guerre le 15 décembre 1932, comme il en avait l'intention.
L'article fait ressortir que le fond du problème des dettes réside dans les accords de Lausanne relatifs aux réparations, et qu'il appartient aux Etats-Unis de faire les sacrifices nécessaires.
M. Hillman affirme en outre que le président

Roosevelt considère les accords de Lausanne comme l'une des œuvres les plus importantes qui aient été réalisées en Europe, et que ce ne serait pas servir la cause de la paix mondiale que d'en permettre l'écroulement.

Les socialistes en Espagne

Madrid, 23 janvier.
(Havas.) — Le journal de droite *Informaciones* publie des révélations sur l'activité des socialistes, qu'il dit tenir d'une personnalité de ce parti. *Informaciones* croit que, contrairement aux apparences, l'entente est parfaite entre les chefs socialistes, et que l'union générale des travailleurs ne s'opposerait pas au front unique. Ce journal prétend que tout est préparé pour la révolution organisée.

Le procès d'un général espagnol

Madrid, 23 janvier.
(Havas.) — Lundi a commencé devant le tribunal suprême le procès des militaires qui avaient suivi le général San Jurjo dans la tentative de rébellion, à Séville, le 10 août 1932.

Dans le cabinet brésilien

Rio-de-Janeiro, 23 janvier.
(Havas.) — Le bruit court que M. Mello Franco prendrait le portefeuille des affaires étrangères.

Le cardinal Verdier proteste contre la suppression des causeries religieuses à Radio-Paris

Paris, 23 janvier.
Le cardinal Verdier, archevêque de Paris ; le pasteur Marc Bœgner, président de la Fédération protestante de France, et le grand rabbin Israël Lévi ont fait parvenir à M. Camille Chautemps, président du Conseil, trois lettres protestant contre la suppression des causeries religieuses au poste « national » de Radio-Paris.

Voici le texte de la lettre de S. Em. le cardinal Verdier :

Monsieur le président du Conseil,
L'interdiction faite à Radio-Paris de diffuser, à partir du 1^{er} janvier 1934, les conférences religieuses hebdomadaires, a suscité une vive émotion dans les milieux catholiques.
Ce geste atteint toute une catégorie de citoyens français particulièrement dignes d'intérêt. Il s'agit de milliers et de milliers de vieillards, d'infirmités, de malades, qui, empêchés de prendre part aux exercices ordinaires de leur culte, recevaient toutes les semaines par Radio-Paris cette parole qui les soutient et les console.
Des plaintes innombrables et toutes profondément émouvantes s'élèvent de toutes parts. J'en ai à tout instant des échos. Ces plaintes, je vous les adresse, Monsieur le président, au nom de ces nombreux malheureux et j'en appelle à votre sens de la justice et à votre bonté.
La diffusion par Radio-Paris des conférences religieuses hebdomadaires ne saurait être contraire à la neutralité. Depuis la loi de séparation, « la République ne reconnaît aucun culte », mais elle assure la liberté de conscience et elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.
Ce libre exercice des cultes devient bien illusoire, si, aujourd'hui, par l'acte contre lequel nous protestons, et demain par des actes semblables, le gouvernement interdit aux citoyens ordinaires les actes et la doctrine de leur religion. La voie est ouverte à un arbitraire qui peut aisément devenir tyrannique.
Nos fidèles ne comprennent pas que les causeries religieuses hebdomadaires soient jugées plus confessionnelles que les célèbres Conférences de Notre-Dame. De plus, puisque les sujets traités et leur rédaction sont soumis à un examen préalable, à un véritable contrôle officiel, « l'intérêt de l'ordre public » ne saurait être invoqué pour justifier cette restriction.
Permettez-moi d'ajouter, Monsieur le président, que de tels incidents troublent l'atmosphère d'union et de confiance si nécessaires au pays dans les graves conjonctures de l'heure actuelle.

Enfin, il est bien certain que ces causeries religieuses avaient dans les pays étrangers un succès qui servait le bon renom de la France. Bien des auditeurs, appartenant à d'autres confessions religieuses, écoutaient cette parole pour mieux apprendre notre belle langue française.
Tous ces graves intérêts sont compromis par cette regrettable mesure.
Si les organisations privées ou étrangères peuvent pour une certaine part remédier à ce mal, l'ostracisme dont le gouvernement frappe la propagande normale des trois confessions religieuses jadis reconnues laissera dans un grand nombre d'âmes un douloureux malaise et une véritable rancœur. Et le prestige de la France auprès d'un grand nombre sera encore diminué. Nous voulons donc espérer qu'une telle mesure sera rapportée.

C'est dans cet espoir, Monsieur le président, que je vous prie de vouloir bien agréer, etc.

Jean, cardinal Verdier,
archevêque de Paris.

Une compagnie italienne tentera de récupérer la cargaison d'un navire

Rome, 23 janvier.
On annonce que, dès que les conditions atmosphériques seront redevenues favorables, des navires italiens, spécialement équipés pour ce genre de travail, tenteront de récupérer la cargaison de tungstène et autres métaux rares ou précieux, d'une valeur de 60 millions de francs environ, du vapeur britannique *Glenartney*, coulé pendant la guerre par un sous-marin allemand, au large de Tunis.
On croit que ces travaux dureront un an environ.

Explosion de dynamite au Brésil

Rio-de-Janeiro, 23 janvier.
(Havas.) — Un dépôt de dynamite appartenant à une maison de commerce a fait explosion à Gobernador. Il y aurait un grand nombre de victimes.

Le temps

Paris, 23 janvier.
Prévisions de l'Observatoire de Paris, ce matin, à 9 heures :
Beau temps. Clair ou au quart couvert ; brumeux, le matin ; vent calme ou faible, variable ; température sans changement.

SUISSE

Les socialistes argoviens

Aarau, 23 janvier.
Le comité cantonal du parti socialiste a décidé à l'unanimité de lancer une initiative populaire visant à abaisser le nombre des membres du Grand Conseil, de 216 à 150.

Les fascistes suisses de Berlin

Zurich, 23 janvier.
On mande de Berlin à la *Nouvelle Gazette de Zurich* qu'aucun membre des trois sociétés suisses de Berlin ne s'est affilié à la section d'assaut suisse des sieurs Maey et Morganti.

Les membres de la Société suisse de secours, du club suisse et de la Société suisse désappropruvement totalement ces menées.

Morganti était jadis stagiaire pharmacien au Tessin ; il est Italien ; il étudie à l'université de Berlin.
Maey, un déséquilibré et un dissipateur, a été exclu d'une section d'assaut allemande et a dû naguère quitter le Reich, sur une interdiction de séjour prononcée par le président de police de Berlin.

Lors de son dernier séjour à Zurich, Maey se vantait de posséder des documents qu'on pourrait exploiter contre des sections d'assaut hitlériennes et annonçait qu'il allait faire une vaste propagande antifasciste.

SOMMAIRES DES REVUES

L'Echo d'Afrique raconte une visite apostolique du délégué papal dans les missions prémontrées du Congo belge ; le beau travail des cathéchistes, du clergé et des secours indigènes à Majunga (Madagascar) ; cite d'intéressantes lettres de cathéchistes à leur vicaire apostolique ; parle des souffrances de la mission désertique du Fleuve Orange. Après le récit mensuel de nombreuses faveurs obtenues par l'intercession de la fondatrice de l'Œuvre, l'histoire de la conversion merveilleuse d'un païen mourant.

CHANGES A VUE

Le 23 janvier, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 15	20 25
Londres (1 livre sterling)	16 08	16 18
Allemagne (100 marcs or)	122 15	122 65
Italie (100 lires)	27 —	27 20
Autriche (100 schillings)	—	—
(Prague (100 couronnes)	15 25	15 45
New-York (1 dollar)	3 17	3 27
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 70	72 10
Madrid (100 pesetas)	42 50	43 —
Amsterdam (100 florins)	207 40	207 —
Budapest (100 pengö)	—	—

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE



THERMOMÈTRE C.

Janvier	17	18	19	20	21	22	23	Janvier
7 h. m.	-1	7	8	3	3	0	-5	7 h. m.
11 h. m.	3	9	8	3	3	0	-2	11 h. m.
7 h. soir	2	10	5	2	2	1		7 h. soir

Voici les résultats :

Course de fond, juniors (16 arrivants) :
1. Marius Borghi, Diablerets, 34 m. 7 sec. ;
2. Fernand Gros, Genève, 34 m. 50 sec. ;
3. Auguste Tauxe, Sépey, 35 m. 29 sec.

Course de fond, seniors I (4 arrivants) :
1. Albert Reber, Diablerets, 1 h. 19 m. 38 sec. ;
2. Nestor Cretex, Champex, 1 h. 21 m. 57 sec. ;
3. Max Hauswirth, Lausanne, 1 h. 27 m. 40 sec. ;
4. François Moillen, Diablerets, 1 h. 29 m. 57 sec.

Course de fond, vétérans (4 arrivants) :
1. Paul Pernet, Sépey, 1 h. 33 m. 35 sec. ;
2. Marcel Bignens, Lausanne, 1 h. 47 m. 13 sec. ;
3. Béda Hefti, Fribourg, 1 h. 47 m. 36 sec.

Course de fond, seniors II (41 arrivants) :
1. Ernest Hofstetter, Genève, 1 h. 21 m. 26 sec. ;
2. Victor Borghi, Diablerets, 1 h. 22 m. 51 sec. ;
3. Benjamin Favre, Diablerets, 1 h. 22 m. 41 sec. ;
4. Henri Tauxe, Sépey, 1 heure 23 minutes 52 sec. ;
5. Henri Pellouchoud, Champex, 1 h. 25 m. 12 sec. ;
6. Henri Ruchet, Villars, 1 h. 26 m. 32 sec. ;
7. Max Villiger, Fribourg, 1 h. 26 m. 47 sec. ;
8. Maurice Favre, Diablerets, 1 h. 26 m. 59 sec. ;
9. Jean Bertholet, Rougemont, 1 h. 27 m. 9 sec. ;
10. Robert Oguey, Leysin, 1 h. 28 m. 7 sec.

Classement des Fribourgeois : 14^{me} André Macheret ; 15^{me} Gottfried Grumser ; 17^{me} Jean Dagnet ; 18^{me} Cyrille Mauroux ; 30^{me} Charles Vonlanthen, tous de Fribourg.

Course de descente Ai-Leysin, seniors (65 arrivants) :
1. Max Hauswirth, Lausanne, 6 m. 30 sec. 4/5 ;
2. Reynold Dubi, Villars, 6 m. 59 sec. 2 ;
3. Henri Ruchet, Villars, 7 m. 3 sec. 3 ;
4. militaire N° 148 (hors concours), 7 m. 24 sec. 2 ;
5. Roger Parisod, Caux, 7 m. 28 sec. 3 ;
6. Charles Grandchamp, Caux, 7 m. 32 sec. ;
7. Paul Oguey, Sépey, 7 m. 39 sec. 2 ;
8. Willy Guex, Les Avants, 7 m. 39 sec. 3 ;
9. Henri Muller, Genève, 7 m. 42 sec. 1 ;
10. Robert Brélaz, Saint-Cergue, 7 m. 42 sec. 2.

Classement des Fribourgeois : 14^{me} Max Villiger ; 45^{me} Frédéric Wittwer ; 49^{me} Albert Fasel ; 55^{me} Jean Dagnet ; 65^{me} Gottfried Grumser.

Juniors (16 arrivants) :
1. Fernand Gros, Genève, 7 m. 58 sec. ;
2. Emile Bigler, Leysin, 8 m. 2 sec. ;
3. Pierre Dufaux, Les Avants, 8 m. 57 sec. ;
10. Georges Chopard, Fribourg.

Dames (6 arrivantes) :
1. Mme G. Meyer, Genève, 5 m. 41 sec. ;
2. Mme Boulaz, Genève, 6 m. 6 sec. ;
6. Mme Hefti, Fribourg.

Stalom, seniors (27 participants) :
1. Henri Muller, Genève, 1 m. 31 sec. 2/3 ;
3. Max Hauswirth, Lausanne, 1 m. 39 sec. 4 ;
3. Charles Riedmeyer, Villars, 1 m. 47 sec. ;
17^{me} Max Villiger, Fribourg.

Dames (6 participantes) :
1. Miss Ethel Leverson, Villars, 2 m. 9 sec. 1/3 ;
2. Mme G. Meyer, Genève, 2 m. 17 sec. 3 ;
6. Mme Hefti, Fribourg.

Concours de saut, seniors :
1. Jean Lassueur, Villars (hors concours) ;
2. Roger Brach, Château d'Oex ;
3. André Ruchet, Villars.

Classement combiné des quatre épreuves :
1. Max Hauswirth, Lausanne ;
2. Albert Ruchet, Villars ;
3. Robert Oguey, Leysin ;
4. Albert Reber, Diablerets. A. D.

Le mouvement touristique au Tessin

On nous écrit :
Le Bureau cantonal tessinois de statistique a publié des chiffres intéressants sur le mouvement touristique au Tessin au cours du mois de décembre passé.
A cette époque, le nombre total des hôtels, auberges et établissements similaires existants dans le canton était de 854 avec 14,212 lits (91 fermés avec 3021 lits et 763 ouverts avec 11,191 lits). Le nombre d'hôtes a été de 5938, dont 1009 provenant du Tessin, 2801 des autres cantons de la Suisse et 2128 de l'étranger. Les « nuits » ont atteint le chiffre de 45,198 : 10,208 pour les Tessinois, 14,005 pour les Suisses d'autres cantons et 21,165 pour les étrangers. La moyenne d'occupation des lits s'élève à 13 % (10,3 % en tenant compte aussi des hôtels fermés).
Parmi les 5938 hôtes, 4043 sont descendus dans des hôtels, 139 dans des maisons de cure et 1756 ont séjourné dans d'autres établissements. Des 2128 étrangers, 952 étaient des Italiens (470 « nuits »), 588 Allemands (9955), 100 Hollandais (2131), 93 Autrichiens (662), 80 Français (501), 76 Hongrois (177), 43 Anglais (696), 35 Américains du nord (557), 33 Tchéco-Slovaques (283), 17 Belges et Luxembourgeois (196), 15 Espagnols (219), 10 Suédois (286), etc.
Pour la région de Lugano (Lugano, Castagnola, Massagno et Paradiso), où l'on comptait 149 hôtels et établissements analogues, dont 116 ouverts, et 5108 lits dont 3408 dans les hôtels ouverts, le nombre des hôtes a été de 2674, dont 229 provenant du canton, 1156 des autres cantons de la Suisse et 1289 de l'étranger. Le nombre total des « nuits » a été de 16,975, avec un pourcentage d'occupation des lits de 16,1.
Huit cent cinquante-cinq hôtes, dont 110 provenant du Tessin, 418 d'outre-Gothard et 327 de l'étranger, sont descendus à Locarno et dans les communes avoisinantes (Ascona, Muralto, Minusio, Orselina), où l'on comptait, en décembre, 172 hôtels et pensions ouvertes avec 3101 lits, tandis que 17 hôtels avec 465 lits étaient fermés. Les « nuits » se sont élevées à 10,762, avec un pourcentage d'occupation des lits de 11,2.

LES SPORTS

Le football suisse

Le temps doux de la semaine dernière a permis aux terrains de se débarrasser de la neige et de la glace, de sorte que c'est de nouveau sur du gazon, ou tout au moins sur de la terre, que les matches se sont déroulés dimanche.

Il y a eu quelques résultats surprenants, qui prouvent que certaines équipes ont su faire des acquisitions de valeur.

A Genève, Servette a écrasé son adversaire local, Urania, par 8-1.

A Bienne, surprise. Les joueurs locaux se laissent dominer par ces mêmes Young-Boys que Concordia vainquit brillamment l'autre dimanche.

Pendant ce temps, au Neufeld, Berne se défait de Bâle avec peine, 3-2, ce qui consolide sa position, tout près du premier. Ce premier, c'est Grasshoppers, qui, contre Blue-Stars, a aisément gagné par 5-1.

Mais un résultat inattendu est celui de Zurich, qui bat son rival local, Young-Fellows, par 2-0, sur le terrain de ce dernier; cela témoigne de l'effort accompli par Zurich.

Les deux équipes bâloises jouant chez elles ont toutes deux vaincu leur adversaire: Concordia obtient sa troisième victoire aux dépens de Locarno, par 2-0, et Nordstern en fait de même sur Chaux-de-Fonds qu'il bat par 3-0.

Enfin, Lausanne a remporté une seconde victoire au Tessin en battant Lugano et améliore de ce fait sa position au classement.

Voici le classement après cette quatorzième journée :

	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
Grasshoppers	13	8	4	1	20
Berne	13	8	3	2	19
Servette	12	9	0	3	18
Bâle	15	7	3	5	17
Bienne	12	7	2	3	16
Young-Boys	14	6	4	4	16
Lausanne-Sports	14	6	4	4	16
Young-Fellows	14	5	2	7	12
Chaux-de-Fonds	12	5	1	6	11
Lugano	13	4	3	6	11
Urania-Genève	12	4	2	6	10
Blue-Stars	13	3	4	6	10
Nordstern	13	3	4	6	10
Locarno	12	3	3	6	9
Concordia-Bâle	13	3	2	8	8
Zurich	15	3	1	11	7

La coupe de première ligue, réunissant dans le premier groupe les vainqueurs du premier tour et dans un second les vaincus, a donné lieu à quelques belles batailles.

Dans le groupe des vainqueurs, Racing reste en course, après avoir battu Etoile-Carouge. Les autres vainqueurs sont Fribourg, battant Cantonal, Juventus, Aarau, enfin St-Gall.

Dans le second groupe, notons que Kreuzlingen, une nouvelle fois, n'a pas joué. Son adversaire était Brühl. Le meilleur résultat est obtenu par Lucerne, qui a battu Seebach par 6 à 1. Monthey et Boujean font match nul 1 à 1 et Soleure a battu Etoile Chaux-de-Fonds décidément en baisse.

Ainsi donc, Lucerne, meilleur vainqueur, passera dans le groupe des qualifiés pour le prochain tour.

Rappelons encore le classement du troisième groupe de Suisse romande, seconde ligue :

Concordia	8	7	1	0	15
Gloria	9	5	2	2	12
Central-Fribourg	8	4	3	1	11
Stade-Payerne	10	2	3	5	7
Sylva	7	2	1	4	5
Fleurier	7	1	2	4	4
Le Locle	7	1	0	6	2

Les clubs de ligue nationale

Les seize clubs de ligue nationale ont tenu leur assemblée à Olten, samedi.

Au chapitre des entraînements de l'équipe nationale, il a été décidé que les clubs mettront une fois par mois leurs joueurs à la disposition de la commission technique; le comité de la ligue nationale a été prié de demander la suppression du délai de quatorze jours pour les qualifications.

Concernant les fusions et dissolutions de clubs de ligue nationale il a été admis qu'en cas de défaillance une ville comptant déjà deux clubs de ligue nationale, n'en compterait pas immédiatement un troisième.

Enfin, les matches de championnat renvoyés devront être joués jusqu'au 3 juin prochain.

Le concours de la garnison de Saint-Maurice

La grande manifestation annuelle de ski de la garnison de Saint-Maurice aura lieu cette année, dans la région des Avants-sur-Montreux, à Orgevaux; la date choisie est celle des 27 et 28 janvier.

Le programme prévoit une course de relais, samedi après midi, une course de patrouille, dimanche matin, et une course de vitesse dimanche après midi.

De son côté, la société des sous-officiers de Montreux organisera, dimanche, et au même endroit, un certain nombre de concours civils et militaires. Un championnat de saut terminera ces deux journées.

AUTOMOBILISME

Le rallye de Monte-Carlo

Les arrivées à Monte-Carlo sont prévues pour demain, mercredi, après midi :

On sait que, cette année, une obligation nouvelle interviendra : celle, pour tous les concurrents, de réaliser une moyenne horaire de 50 kilomètres, sur les 1000 derniers kilomètres de chaque parcours.

L'épreuve d'accélération et de freinage qui départagera les concurrents en cas d'égalité sera ainsi disputée : le conducteur démarrera — voiture arrêtée et moteur en marche — sur la ligne de départ. Il devra effectuer alors à la plus grande vitesse possible une distance de 110 mètres comprise entre la ligne de départ et une ligne de freinage.

Arrivé sur cette dernière ligne, le conducteur devra freiner et arrêter sa voiture sur la plus petite distance possible.

Le nombre de points sera calculé d'après une formule dans laquelle intervient la distance d'arrêt exprimée en mètres et centimètres (*d*); les temps mis, exprimés en secondes et centièmes de secondes, pour accomplir : 1° les 100 premiers mètres du parcours (*T*); 2° les 10 mètres précédant la ligne de freinage (*t*).

Le nombre de points attribué à chaque concurrent (*S*) sera calculé d'après la formule suivante :

$$S = \frac{500 + 5d}{d \times T \times t}$$

Rarement le rallye de Monte-Carlo aura montré autant d'incertitude quant à son résultat. La difficulté du départ d'Athènes en particulier et l'obligation des 50 kilomètres-heure dans les 1000 derniers kilomètres du parcours sont les inconnues principales du problème.

Petite Gazette

Einstein débute comme violoniste

A l'exemple d'Ingres, Einstein joue du violon, où il est, paraît-il, d'une assez jolie force. Il vient de se faire applaudir par le public, à New-York, où il se trouve en ce moment. Einstein a joué principalement du Bach, qu'il admire de façon particulière.

Les billets étaient à 400 francs l'un, et la recette dépassa 100,000 francs, au change actuel. Einstein déclara qu'elle était destinée à aider ses confrères dans le besoin par suite des circonstances actuelles. On avait résolu de ne pas accepter de journalistes dans la salle, mais, au dernier moment, l'interdiction fut levée, sous la condition expresse que les reporters ne se montreraient pas ironiques dans leur compte rendu, « à l'égard d'un homme de science qui joue du violon ».

Une célèbre auberge allemande aux enchères

L'Ours Noir, la célèbre auberge d'étudiants de Göttingen (Hanovre), vieille de près de quatre siècles, va être mise aux enchères, son propriétaire étant en faillite. Parmi les personnages qui avaient fréquenté l'antique auberge, on cite Otto de Bismarck, le futur « chancelier de fer » et Windthorst, qui fut le fondateur du Centre catholique.

Carnet de la science

Un nouveau microscope sans lentille

D'après le *Berliner Tageblatt*, on aurait mis définitivement au point, à l'Ecole polytechnique de Berlin, un microscope sans lentille, dont le grossissement serait de 8500. Dans cet instrument, la lumière naturelle est remplacée par des rayons électriques et la lentille a fait place à un champ magnétique.

FRIBOURG

La « Nuithonia » au théâtre

Un soir, Musset se trouva seul au Théâtre-Français :

Ou presque seul; l'auteur n'avait pas grand succès. Ce n'était que Molière,

ce Molière qui écrivit le *Misanthrope* et qui, à la veille de mourir, composa ce *Malade imaginaire* que la *Nuithonia* se propose de jouer cependant dimanche prochain. C'est que la *Nuithonia* a compris « que c'était une triste et honteuse misère que cette solitude à l'entour de Molière »...

Et, ce faisant, elle brave les préjugés des gens qui se croient modernes et elle témoigne sa pleine confiance dans le bon goût du public fribourgeois. Tant pis pour les snobs, s'il en est, qui se priveront d'une représentation qui, à tous points de vue, fera le plaisir et le profit de nombreux spectateurs.

La comédie sera, de plus, mêlée et agrémentée de musique, de cette musique de Saint-Saëns qui retrouvait, si heureusement, l'élégant et noble style des ballets de cour au XVII^{me} siècle, ainsi que les concevaient un Charpentier ou un Lullu. Chacun pourra admirer la facture en même temps brillante et savante, et la mélodie tout à la fois simple et riche, ce qui sera chose aisée, grâce à la toujours bonne et délicate interprétation de l'orchestre du collège. Et la *Nuithonia* réserve une vraie surprise à ceux qui répondront à son appel : elle leur réserve la « Cérémonie du Malade imaginaire », intronisation d'Argan dans le corps des médecins. Ecrite en latin rabelaisien, burlesque parodie de la Faculté, la cérémonie est un chef-d'œuvre de satire, en partie justifiée à cette époque : de méchantes langues disent même que Mauvillain, le médecin de Molière, y aurait collaboré. Nous ne saurions l'affirmer, mais ce que nous pouvons dire, c'est que la « Cérémonie du Malade imaginaire », préparée avec le concours d'un maître dont l'habileté égale le dévouement, rencontrera plein succès.

Pour que la joie soit complète, la *Nuithonia* donnera, au lever du rideau, le *Client sérieux*, de Georges Courteline, l'humoriste parfois amer, mais toujours clairvoyant. Le *Client sérieux* est un instantané de la vie au tribunal. Président et juges, avocat et substitut, plaignant et accusé, tous ces personnages, tour à tour amusants ou ridicules, sont silhouettés avec une parfaite science du détail. Courteline se moque des remises, tradition du Parquet français, de la grandiloquence essoufflée des avocats, des interpellations aussi violentes qu'inutiles et de l'inévitable tohu-bohu dont s'accompagnent les séances du tribunal autant que celles du Palais-Bourbon. Il s'en moque et il a raison : aussi rions-nous, de tout notre cœur, à la fameuse défense de maître Barbemolle et aux véhémentes dénégations de Lagoupille, l'accusé...

Chez les Croisés de Saint-Nicolas

Pour dimanche, 28 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, à la maison paroissiale, Grand'rue, 14, les Croisés de Saint-Nicolas organisent un loto, agrémenté de quelques productions. Les amis des Croisés aimeront à participer à cette fête de famille par leur présence et par l'apport de leurs cadeaux. Les dons seront reçus avec reconnaissance, à la cure de Saint-Nicolas, ou chez la zélatrice, M^{lle} Winkler, Grand'rue, 19.

Société technique fribourgeoise

Le comité de la Société technique fribourgeoise rappelle l'assemblée générale, qui aura lieu dimanche, 28 janvier, à 10 heures précises, à l'hôtel de la Tête Noire, assemblée qui sera suivie du banquet traditionnel.

Les participants sont priés de retourner leur bulletin d'adhésion jusqu'à jeudi, 25 janvier, avant midi, à M. Hæring, architecte, à Fribourg.

Assemblée paroissiale de Saint-Jean

L'assemblée paroissiale de Saint-Jean, qui a eu lieu dimanche, a vu une affluence réjouissante d'hommes et de jeunes gens, qui ont pris un vif intérêt aux débats.

M. Schaller, président du conseil de paroisse, après avoir salué M. le curé Philipona et M. Widder, président de l'Union paroissiale, a donné lecture de son intéressant rapport annuel. Il ressort de ce rapport que le conseil paroissial, en plus de diverses améliorations apportées dans l'église, a réalisé la restauration du chauffage central, qui, grâce aux mesures prises, fonctionne maintenant à la satisfaction générale. D'autres initiatives ont été prises qui, toutes, ont heureusement abouti. Le rapport présidentiel n'a pas manqué de relever la générosité des paroissiens, qui comprennent toujours mieux leurs devoirs.

Ces renseignements ont encore été confirmés lors de la présentation des comptes annuels par le diligent caissier M. Rodolphe Aeby. La situation financière de la paroisse n'est, évidemment, pas brillante, mais elle n'a rien d'alarmant. Il faut être prudent dans les dépenses, a conseillé M. Aeby. Mais on a dû, cependant, prévoir une dépense assez importante pour la restauration du grand crucifix, qui se trouve devant l'église. Ce crucifix est une merveille d'art, qu'il s'agit de conserver. On compte sur l'aide de la Confédération et de l'Etat de Fribourg.

Une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Spicher, Jean Thalmann, Joseph Brulhardt, M. le curé Philipona, M. le vicaire Buchs, MM. Vauthy, directeur, Widder-Müller, s'est engagée au sujet des réparations à effectuer dans la nef et au sujet de l'achat d'un nouvel orgue. Le conseil paroissial a été chargé d'étudier ces deux importantes questions.

M. Robert Quillet a été nommé vérificateur des comptes en remplacement de M. Jean Thalmann, démissionnaire.

Des remerciements chaleureux ont été adressés au conseil paroissial, au nom de toute l'assemblée par M. Spicher, qui a souligné l'excellente besogne accomplie. M. le curé Philipona a exprimé sa gratitude aux autorités paroissiales pour leur collaboration si appréciée. Il a émis le vœu que les hommes de la paroisse continuassent leur œuvre avec toujours plus d'entrain et de courage. Puis l'assemblée a été levée après un appel de M. Widder-Müller, en faveur du développement de l'Union paroissiale.

Un beau tableau d'Estavayer romantique de 1840

Depuis quelque temps, on peut admirer dans la vitrine d'un antiquaire de la rue de Lausanne un magnifique tableau du grand peintre neuchâtelais Léon Berthoud, de Saint-Blaise, mort en 1892, représentant la falaise d'Estavayer-le-Lac et l'antique place de Moudon surplombant le lac de Neuchâtel, tels qu'ils étaient il y a une centaine d'années.

En effet, cette belle peinture doit dater de 1840 à 1844, c'est-à-dire de l'époque où le peintre, jeune encore, allait partir pour Rome. Elle est conçue en touches vigoureuses, de la première manière de Léon Berthoud.

C'est un vieil Estavayer sombre, orné de beaux et grands arbres, dominés par l'antique et vénérable clocher de Saint-Laurent, sous un ciel lumineux et mouvementé de cumulus argentés.

A l'arrière-plan surgit la tour d'entrée du château d'Estavayer dans la brume matinale; au milieu du tableau, le vieux toit et la terrasse de l'antique Place de Moudon se dressent fièrement sur le lac baignant les pieds des murailles historiques.

Peinture documentaire d'un Estavayer romantique qui n'a plus ce visage rustique et sauvage d'il y a cent ans, on y sent le caractère et l'empreinte de Gleyre et surtout du grand Corot dont Berthoud fut l'élève distingué.

Entre 1845 et 1848, cet excellent peintre rencontra à Rome François Bonnet, le peintre de Fribourg, avec lequel il se lia d'amitié.

L^s Ritter, art.-peintre.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Club alpin suisse, section « Moléson ». — Demain soir, mercredi, à 8 h. 1/2, au local, causerie avec projections : *Le cours pour chefs d'excursions et moniteurs de cours d'exercices alpins en 1933 à la cabane Schœnbühl*, par M. Homberger. Les familles et l'O. J. (organisation des jeunes) sont cordialement invitées.

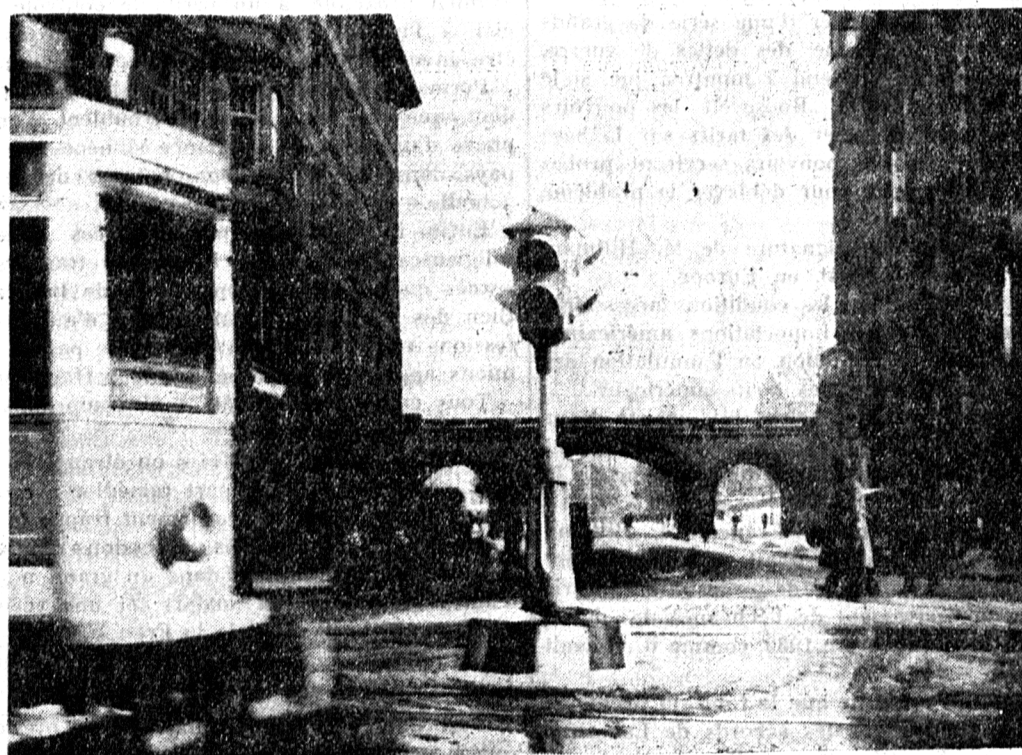
Société technique fribourgeoise. — Les membres sont invités à assister à la conférence qui sera faite demain soir mercredi à l'auditoire de physique du Technicum, à 8 h. 1/2, par M. Zehnder, technicien, sur *Les appareils à horloge, compteurs, etc.* (projections).



BANAGO
simplement délicieux,
et avec cela, il nourrit
et fortifie sans jamais
constiper.

Les pralinés Nago de 10 et 20 ct sont exquis et sains. Echantillons contre coupons rabais de NAGO, OLTEN

Signaux modernes de circulation



Signal à feux rouges et verts, à l'Uraniastrasse, à Zurich, indiquant aux voitures et aux piétons si le passage est libre ou non.

Commencement d'incendie

Ce matin mardi, vers 4 h. 50, un commencement d'incendie s'est déclaré, à Fribourg, dans le 2^{me} sous-sol de l'immeuble de M. Bise, marchand de meubles à la Grand'rué. L'alarme a été donnée au poste de premier secours, qui s'est rendu très rapidement sur les lieux, sous les ordres de son chef, M. le capitaine Dubey. Le local où se trouvait le foyer était rempli d'une fumée très épaisse, qui a nécessité l'emploi de masques contre les gaz. L'opération fut rondement menée, et vers 6 heures, on était maître du sinistre, après qu'on eut installé deux conduites. Si les secours n'avaient pas pu être immédiatement organisés, on aurait eu certainement à déplorer un incendie important, l'immeuble contenant des matières très inflammables.

Un repaire de mauvais sujets

Depuis quelques jours, on remarquait, au pied de la falaise de la Sarine, sous le café du Belvédère, que des lumières suspectes s'allumaient le soir. Un témoin de ces faits avisa la police locale, dont un agent se rendit sur place et découvrit l'existence d'une caverne, complétée par une sorte de baraquement en tôle ondulée et tapissée de sacs. Sur le sol, on voyait un fourneau grossièrement façonné avec des briques. Sur les murs, étaient affichées des photographies, dont plusieurs avaient un caractère nettement pornographique.

La police locale avisa alors la police de sûreté. Une surveillance a été organisée hier soir. A 8 h. 1/2, les agents de la sûreté, qui avaient reçu des ordres à cet effet de M. le commandant de gendarmerie, se rendirent sur les lieux et trouvèrent, confortablement installés, autour d'un quinquet fumant, au coin du feu, cinq jeunes gens, dont trois habitant le quartier de la Neuveville, qui jouaient aux cartes, en buvant du thé et du vin chaud. Après qu'on eut établi leur identité, ils s'enfuirent précipitamment.

La police de sûreté constata que la tôle ondulée qui avait servi à l'aménagement de l'abri avait été volée par trois des jeunes gens, W., M. et C., au chantier communal de la Route Neuve.

Après cette aventure, le déménagement s'imposait. C'est ce qui fut fait plus tard par les jeunes vauriens, qui, entre temps, avaient été chercher deux camarades de renfort.

Tennis de table

On nous écrit :
Le Stella Ping-Pong-Club n'a jamais eu une compétition aussi importante de tennis de table que celle de dimanche passé. En effet, le tournoi qui eut lieu à l'hôtel du Chamois, a remporté un franc succès. Ce tournoi réunissait quelques équipes de la Suisse romande.

Après une lutte assez serrée, ce fut l'équipe A des Sporters-Bienne qui remporta le challenge mis en compétition par le Ping-Pong-Club Stella, suivie de l'équipe B des Sporters.

La meilleure équipe fribourgeoise Daguet-Baudère se classa troisième et avec un peu de chance serait certainement sortie victorieuse. On remarqua le match Von-der-Weid-De Haz, où le Fribourgeois montra son jeu de grande classe.

La meilleure équipe du Stella fut l'équipe Sudan-Vaney.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

A la gare de Fribourg

Un malencontreux coup de tampon au cours d'une manœuvre exécutée, hier matin, a défoncé la butte située à l'extrémité du quai II de la gare aux voyageurs.

Marche

Lors du congrès de la Fédération suisse de marche, tenu à Bâle, le dimanche, 14 janvier, l'assemblée a décidé à l'unanimité de confier au Club des marcheurs de Fribourg, l'organisation du championnat suisse des 50 km., qui aura lieu le dimanche, 26 août.

RADIO

Mercredi, 24 janvier

Radio-Suisse romande

6 h. 55, leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, gramo-concert. 13 h., informations financières. 13 h. 5, gramo-concert. 16 h. (de Berne), concert, émission commune. 18 h. (de Travers), heure des enfants. 19 h., *La prodigieuse histoire de la vie ; l'origine et l'évolution de la vie*. 19 h. 30, radio-chronique. 20 h., commémoration de l'anniversaire de l'indépendance vaudoise. 20 h. 25, *Le malade imaginaire*, comédie en trois actes, en prose, de Molière, interprétée par la troupe du Radio-Théâtre. 22 h. 5, dernières nouvelles. 22 h. 15, *Les travaux de la Société des nations*.

Radio-Suisse allemande

12 h. 40, chants populaires de l'Europe (gramophone). 16 h., émission commune, musique française. 16 h. 40, récital de piano. 17 h. 5, musique de ballet (gramophone). 17 h. 30, musique de chambre. 19 h. 50, une heure populaire par l'orchestre chambre *Stocker Sepps*, d'Unterwald. 21 h. 10, une heure consacrée à Meinrad Lienert.

Radio-Suisse italienne

12 h. 31, concert par le Radio-Orchestre. 20 h., *Compositeurs suisses* : soirée consacrée à Rudolf Moser.

Stations étrangères

Königsbrunn, 17 h. 20, concert par les membres de l'orchestre des mandolinistes de Berlin. Langenberg (Cologne), 17 h., musique de chambre. Leipzig, 19 h., concert par l'orchestre symphonique de Leipzig. Londres (Darenty), 16 h. 15, concert par l'orchestre municipal de Bournemouth. Londres régional, 19 h. 30, concert d'orgue, relayé d'un théâtre. Vienne, 18 h. 45, concert militaire. 22 h. 15, concert du soir par l'orchestre de la station. Radio-Paris, 21 h. 45, concert donné par l'Association des concerts Lamoureux. Poste parisien, 21 h., théâtre. Strasbourg, 21 h. 30, retransmission de Metz : concert du cercle musical Messin. Prague, 19 h. 35, concert par l'orchestre de la station, avec le concours de Mme Madeleine Grey, de Paris.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

11 h. 30 à 12 h. 28, Lyon-la-Doua, concert organisé par l'Association Les Amis de la Doua. 14 h. à 15 h., Lyon-la-Doua, radio-concert. 15 h. 30 à 15 h. 58, Berne, *Pour Madame*. 22 h. 40 à 24 h., Lyon-la-Doua, concert organisé par l'Association Les Amis de la Doua.

CALENDRIER

Mercredi, 24 janvier

Saint TIMOTHÉE, évêque et martyr

Saint Timothée, évêque d'Ephèse, était disciple de saint Paul. Il est par conséquent un des premiers anneaux qui nous rattachent au Christ.

A ce moment, entra une dame en négligé du matin fort élégant, en laquelle Antonio reconnut la sous-préfète. Détail stupéfiant, elle avait l'air plus jeune que sur son portrait. Certes, le visage était chiffonné, mais, grâce à l'art moderne d'utiliser les restes et les fards, il conservait une grâce piquante.

Le sous-préfet présenta ainsi une seconde fois sa femme à Antonio et décerna à celui-ci son titre de conservateur du musée.

Antonio salua avec un sourire. Voyant que la dame n'avait d'yeux que pour le coffret qu'il portait sous son bras, il se crut obligé de fournir une explication :

— C'est pour l'inventaire, dit-il, il n'est pas perdu !

Il ajouta :
— Monsieur le sous-préfet, je vous suis vers ce musée-fantôme qu'il me faudra, je le vois, remettre en état.

Et il disparut à la suite du fonctionnaire.

Quand le sous-préfet revint, il était moitié souriant, moitié en colère.

— Il est en train d'éternuer dans la poussière de ce qu'il tient à appeler son musée. Quelle tuile que cet ostrogoth ! Et comme si ce musée ne se conservait pas tout seul ! Ce qui m'amuse, c'est qu'il a ouvert la porte de la rue, après beaucoup d'efforts, et qu'il cherche où peut bien se trouver l'inventaire !

— On ne nous l'a pas donné à garder !

— D'abord !

— Mais pourquoi s'est-il permis d'emporter mon coffret ?

— Il a flairé que c'était une pièce du musée. Je ne pouvais pas dire non, en cas que l'inventaire en fasse mention. Mais nous le reprenons ! Il n'est pas perdu !

+

Madame Charles Fleckner et ses enfants : Herbert, Max, Elisabeth et Alice ; les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Charles FLECKNER

leur cher et bien-aimé époux, père, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 21 janvier, dans sa 69^{me} année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu mercredi, à 10 heures, à l'église de Villars-sur-Glâne.

Départ du domicile mortuaire : Les Daillettes, à 9 h. 1/2.

+

La Maison Kirsch et Fleckner

fait part de la mort de

Monsieur Charles FLECKNER

son associé et dévoué collaborateur

décédé le 21 janvier, dans sa 69^{me} année, muni des secours de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Villars-sur-Glâne, mercredi, 24 janvier, à 10 h. du matin.

Départ du domicile mortuaire, Daillettes 135, à 9 h. 1/2.

+

Le Cercle catholique de Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Charles FLECKNER

membre actif

L'enterrement aura lieu mercredi, 24 janvier, à 10 heures, à l'église de Villars.

Départ du domicile mortuaire : Daillettes, 135, à 9 h. 1/2.

+

Le Club alpin suisse, section « Moléson »

fait part du décès de

Monsieur Charles FLECKNER

et prie ses membres d'assister à la messe d'enterrement qui aura lieu mercredi, 24 janvier, à 10 heures, à Villars-sur-Glâne.

Départ du domicile mortuaire : Daillettes, 135, à 9 h. 1/2.

TRANSPORTS FUNÈBRES

A. MURITH S A

Fribourg

Coronets - Couronnes - Automobiles funéraires

+

La Société fédérale de gymnastique
« l' Ancienne »

fait part du décès de

Monsieur Charles FLECKNER

père de son dévoué secrétaire

et prie ses membres d'assister nombreux à l'enterrement, qui aura lieu mercredi matin, à Villars-sur-Glâne, à 10 heures.

Départ du domicile mortuaire : Les Daillettes, à 9 h. 1/2.

+

Mesdemoiselles Marie et Louise Barbey ;

Messieurs Louis et Adolphe Barbey ;

Mademoiselle Sophie Barbey, à Fribourg,

ainsi que les familles parentes,

font part du décès de leur cher et regretté frère

Monsieur Jules BARBEY

décédé le 22 janvier, après une longue et cruelle maladie, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu mercredi, 24 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : Pérolles, 55, à 8 h. 1/2.

+

La Société des sapeurs-pompiers
de la ville de Fribourg

fait part du décès de

Monsieur Jules BARBEY

sergent,
membre honoraire

Les membres sont priés d'assister aux obsèques, qui auront lieu mercredi, 24 janvier, à 8 h. 1/2, à l'église de Saint-Pierre.

Départ du domicile mortuaire : Pérolles, 55, à 8 h. 1/2.

Société des concerts — Fribourg
SALLE DU CAPITOLE

4^{me} CONCERT

Dimanche 28 janvier 1934, à 17 h.

**Le QUATUOR GERTLER
DE BUDAPEST**

Au programme : Quatuors de Mozart, Bartok et Beethoven.

Prix des places : Entrées : Fr. 6.— et 4.—. Impôt en plus. Réductions pour les étudiants. 10314
Location chez L. von der Weid, Radio-Gramophone de Lausanne, 29.

Homme dans la soixantaine

cherche place

de concierge, jardinier, cocher ou autre emploi.

Références à disposition.

S'adresser sous chiffres P 40081 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

au N° 16, à Pérolles, logements de 3 et 4 chambres. 10324

S'adresser à M. J. Ch.

HÄRING, architecte, au III^{me} étage de la même maison.

23 Feuilleton de LA LIBERTÉ

LE MUSÉE DE GALUPIN

par JEAN DRAULT

— Parfait. Alors, si vous voulez bien me conduire, dit Antonio au sous-préfet.

Et Antonio serra froidement le coffret sous son bras droit et les deux statuettes sous son bras gauche. Le sous-préfet ne broncha pas, prit les devants en disant :

« Par ici... »

Il fallut traverser la salle à manger de la sous-préfecture, d'époque Directoire, aux meubles d'acajou rehaussés d'attributs égyptiens en bronze doré et ciselé. La Malmaison n'aurait pas été déshonorée par ce mobilier qu'Antonio s'attarda à admirer.

— Il est sur l'inventaire de la sous-préfecture ! fit l'ex-Spartacus, craignant que le conservateur trop zélé ne confisquât ce mobilier de salle à manger pour en enrichir son musée.

— Je le suppose bien ! répondit Antonio. Toutefois, ceci...

Et il indiquait un bas-relief craquelé occupant tout un panneau de la pièce. Antonio n'était pas un spécialiste averti, en matière d'antiquités romaines ou égyptiennes. Mais tel le Caboussat de la comédie de Labiche, il crut « sentir le romain ».

— Oui, acquiesça le sous-préfet. C'est de votre département. Un touriste amateur m'a expliqué que la pierre sculptée se désagrègeait à l'humidité. Ici, elle est à l'abri, grâce à la chaleur...

— C'est une pièce lourde...

— Je doute que vous puissiez la prendre sous votre bras, ironisa le sous-préfet.

A ce moment, parut le vieil employé privé de mémoire.

— Monsieur le sous-préfet, dit-il, monsieur Galupin, maire du Trays-les-Flots, sollicite une entrevue... Rapport, à ce qu'il dit, à une catastrophe arrivée dans sa commune.

— A lui aussi ? J'y vais !... Je doute que sa catastrophe équivaille à la mienne.

VII

Antonio sortit de son musée, par la porte de la rue, vers 11 heures et demie du matin, tenant sous son bras un vieux cahier cartonné cassé et effrangé : l'inventaire.

Il se heurta, à un carrefour formé par une rue inévitablement dénommée Anatole-France et cette autre non moins inévitablement appelée Jean-Jaurès, à un autochtone qu'il se rappela avoir vu quelque part. Il le reconnaissait surtout à son nez rouge et à son ample riflard. Tout à coup, il se souvint :

— Ne vous aurais-je point rencontré dans le train qui m'a amené ici, monsieur ? lui demanda-t-il.

— Ça se pourrait bien ! répondit l'autre. Figurez-vous que je suis parti en automobile de chez moi et que je suis arrivé par le train. Un arbre que mon auto a rencontré, croyez-vous ?

— Cet arbre ne devait pourtant pas être au milieu de la route !

— Non ! Bien sûr !... C'est mon auto qui est bien allée le chercher. Elle a des lubies. Et puis, la direction marche pas très bien. L'arbre a tenu.

— Votre auto a dû s'endommager ?

— Assez. Le radiateur a maintenant la forme d'un accordéon. J'ai laissé la bagnole chez un

garagiste. C'est une petite bagnole, je vous dirai, que j'ai eue, pour un morceau de pain chez le garagiste de ma localité, un certain Laolade. Je vous le recommande, si vous voulez une auto bon marché. Enfin, quoi, j'ai dû prendre le train à mi-route. Vous n'êtes pas de Rigomas ?

— Je n'en suis que depuis quelques heures. Je cherche, pour l'instant, un café qui serait aussi un restaurant. Je ne connais pas la ville.

— Je vais vous indiquer ça. Je vais justement manger.

— A qui ai-je l'honneur ? demanda Antonio.

— A monsieur Galupin, maire du Trays-les-Flots. Je suis venu voir le sous-préfet, rapport à une drôle de catastrophe qui est arrivée dans mon jardin. Mais je cause, je cause, sans demander non plus à qui j'ai l'honneur de causer.

— A monsieur Albert Gladoursque, conservateur du musée de Rigomas-sur-Cagnes.

— Vous vous appelez comme un ministre...

— Je suis son fils !

— Ah ! Par exemple ! Et vous dirigez un musée ?

— Celui de Rigomas.

— Tiens ! Mais alors, nous sommes collègues !

— Pas possible !... Et en quoi ?

— En ce que, moi z'aussi, je dirige un musée... C'est la catastrophe dont je vous parlais tout à l'heure.

— Ce n'est pas une catastrophe que de diriger un musée ?

— En ce qui me concerne, si, que c'en est une ! Vous ne pouvez même pas vous en faire une idée. Mais nous voilà arrivés devant le bouchon, où je prends l'apéritif.

(A suivre.)

CAPITALE

Ce soir, à 20 h. 30

Un reportage cinématographique sensationnel

Les aventures au fond de la mer

Ce que vous n'avez encore jamais vu

Téléph. 1300

CINEMA ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30, reprise du plus formidable succès de 1933

Je suis un évadé

avec l'incomparable **PAUL MUNI**

Tarif réduit

Retenez vos places à temps.

TEL. 714

5% Banque d'Escompte Suisse 1927

(Emprunt de l'Union Financière de Genève)

Les porteurs des obligations 5 % Banque d'Escompte Suisse 1927 (emprunt de l'Union Financière de Genève) sont informés que le coupon N° 13 est payable à partir du 1er février 1934, à raison de Fr. 25.— sous déduction de l'impôt de 3 %, soit à Fr. 24.25 net, à la

BANQUE D'ESCOMPTE SUISSE, à Genève, ainsi qu'auprès de ses sièges et succursales, à Bâle, Lausanne, Leysin, Neuchâtel, Vevey, Villars-s.-Ollon, Zurich, et en outre :

à la **SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE**, à Bâle, à la **BANQUE CANTONALE DE BERNE**, à Berne, chez **MM. WECK, AEBY & Co.**, à Fribourg, chez **MM. ROGUIN & Co.**, à Lausanne, au **CRÉDIT SUISSE**, à Zurich.



Dans chaque ménage **SUISSE** une machine à coudre **SUISSE**.

Représentants sérieux demandés.

Bernina E. Wassmer S. A.
Fribourg.

MISES de bétail

Le soussigné exposera en vente en mises publiques, le **jeudi 8 février**, dès 1 heure précise, à son domicile, une partie de son bétail, soit : **30 vaches et génisses** portantes pour le printemps, bétail tacheté rouge faisant partie d'un syndicat. — Long terme de paiement.

1116 B L'exposant : **Ernest Moura, Epagny.**

Bonne situation

offerte à personnes intelligentes par l'établissement d'une **imprimerie spéciale** pour industrie et commerce, par **procédé unique sans concurrence** (pour non initiés, possibilité d'apprendre en 10 jours). Intéressés disposant d'un capital de 10,000 fr sont priés de faire offres à case postale **Fraumünster 847, Zurich.**

On demande à louer

pour le 22 février 1934, **domaine** d'environ 6 12 poses. 10318

S'adr. à **Pierre Riedo, Courtaman.**

A LOUER

grand local, haut, pouvant servir de magasin ou atelier au centre.

S'adresser sous chiffres **P 10320 F**, à **Publicitas, Fribourg.**

A VENDRE

immeuble bien situé, rue de l'Hôpital.

S'adresser sous chiffres **P 40075 F**, à **Publicitas, Fribourg.**

Appartement

à louer, 4 pièces, cuisine, bains, plein centre : Fr. 1300.

S'adresser à **A. Frossard, agence immobilière, Fribourg.** 15 3

Le docteur A. Fischer, médecin spécial.

Estomac — Intestins — Cœur — Maladies internes — Rayons — Institut de guérison contre les rhumatismes — Sciatique — Varices — Mauvaise circulation du sang — Catarrhes.

Tél. 23.940 Berne, Spitalgasse 40. Consult. 9-12 et 2-5 h.

DE RETOUR

Grande vente de bétail et chédail

Pour cause de fin de bail, il sera vendu aux enchères publiques, le **lundi 12 février**, au domicile de **Rolle frères**, à **Châtonnaye**, ce qui suit :

Dès 9 h. : 4 chars à pont, 1 char de marché avec cadre, 1 voiture, 1 char à purin 800 l., 1 faucheuse 14 sect., 1 faucheuse 18 sect., avec appareil à moisson, 1 faneuse, charrue, caisses à gravier 1/2 et 1 m³, buttoir, coupe-racines, hache-paille, romaine 100 l., colliers de vaches et chevaux, banc de menuisier, 1 scie, herse à champ et à prairie, bascule, couvertures, bâches, boille 50 l., chaudron, tonneaux à choucroute, à fruits et divers outils trop longs à détailler ; 2 lits avec sommiers.

Dès 1 h. : 1 jument brune 12 ans, 1 cheval alezan 15 ans, 8 vaches, dont une grasse, 1 génisse portante, 8 génisses de 1 à 2 ans, 2 veaux femelles, 1 brebis avec agneaux, 7 porcs de 6 mois, 30 poules.

Bétail pie rouge et en partie primé.

Paiement comptant. 10317

Les exposants.

Docteur GARNIER
maladies nerveuses
a repris ses consultations
du mercredi (1/2 - 4 1/2)
à Fribourg, boulevard de Pérolles, 20

RADIO-OCCASION

Appareil avec haut-parleur électrodynamique incorporé, payé Fr. 600.—, à céder cause imprévue, pour Fr. 220.—. Eventuellement, facilités de paiement. Essai. Très belle occasion.

Ecrire sous chiffres **P 40078 F**, à **Publicitas, Fribourg.**

25 ans de fondation

LEVY & Co

N'oubliez pas notre

LIQUIDATION PARTIELLE

Plus que quelques jours

AVIS

Les cyclistes du canton de Fribourg, détenteurs de bicyclettes militaires, doivent, pour être admis à circuler en bicyclette, en dehors du service armé, être assurés à leurs frais contre les risques de la responsabilité civile, conformément à l'art. 4 de la loi cantonale d'application du 3 mai 1933. Ceux qui sont éventuellement au bénéfice d'une police individuelle doivent produire, à la Préfecture de leur domicile, une police d'assurance responsabilité civile ou d'un avenant pour 1934. Par contre, ceux qui ne sont pas en possession d'une assurance seront assurés collectivement par l'Etat, moyennant le versement d'une finance de Fr. 1.30 et recevront un livret de cycliste. 1028

Direction de la Police.
Service des automobiles.

ON DEMANDE
un jeune homme comme apprenti
ferblantier-appareilleur

S'adresser à **Publicitas, Fribourg**, sous chiffres **P 10309 F.**

ON DEMANDE
un
fromager

sachant travailler seul.

Ecrire à **Publicitas, Fribourg**, sous chiffres **P 10310 F.**

LUNETTES
et pince-nez nickel, belle qual. dep. Fr. 3.50 au magasin **DALER frères**, route Neuve, derrière le grand café Continental. 51-1

Encore divers articles d'optique à très bas prix.

A LOUER
pour le 25 juillet 1934, au centre de la ville, deux pièces chauffées, indépendantes et ensoleillées, comme bureau.

Banque Uldry & Cie.

A LOUER
2 belles chambres indépendantes, au soleil, pouvant également servir de bureau.

S'adresser, pour tous renseignements, par écrit, sous chiffres **P 10113 F**, à **Publicitas, Fribourg.**

Briquettes - Cokes - Houilles
Bois - Mazout 194-1

Menoud & Sieber

RUE DU TEMPLE, 1 Téléphone 3.66

AVIS
Pour la réparation de vos appareils électriques, ainsi que vos gramos, Pathé-Baby, adressez vous chez

R. BURDET, rue Marcello, 12. Tél. 11.91

VENTE

IL FAUT VENIR VOIR

ce qui peut encore vous intéresser en literies, lits d'enfants, tapis, glaces, tableaux, baguettes, papiers peints, tissus pour ameublements, divans, couvre-pieds, crin animal, plumes, etc...

Profitez des derniers jours de la

LIQUIDATION TOTALE

pour cause cessation de commerce

Fr. Bopp, ameublements
Rue du Tir, 8, Fribourg Tél. 7.63



GRANDE Liquidation partielle SNOW-BOOTS EN SOLDE

- pour messieurs, avec étoffe Fr. 5.90
- pour messieurs, en caoutchouc Fr. 7.90
- pour dames, en caoutchouc, Nos 36-39 Fr. 1.95
- pour dames, en caoutchouc Fr. 4.90
- pour dames, la belle qualité Fr. 6.90
- pour fillettes, garçons, Fr. 3.90 Fr. 2.90 Fr. 1.90

KURTH, Fribourg, 51, rue de Lausanne

On cherche, pour fin février 1133 N

Bonne à tout faire sachant bien faire la cuisine, au courant d'un ménage soigné et parlant français. Bons gages et vie de famille assurés. Certificats et photo demandés. — S'adresser à **Mme Ch. Sydlér, Auvornier**, p. Neuchâtel

Compagnie Suisse d'Assurances traitant toutes les branches, cherche

AGENT
pour la région

Adresser offres sous **P 1140 N**, à **Publicitas, Neuchâtel.**

Bureau
A LOUER

pour le 25 juillet 1934. Rue principale, Fribourg. Conditions spéciales.

S'adresser : Case postale No 8836.

Grand concert symphonique
donné par **L'Orchestre de la ville de Fribourg** sous la direction de M. Ls. Gamard, **vendredi, le 26 janvier 1934, à 20 h. 30** à la salle de la Grenette

Au programme : œuvres de Haydn, Mozart, Sini gaglia, Massenet et de V. d'Indy (pour septuor d'instruments à vent).

Prix des places : Fr 3.50, 2.50 et 1.50 (impôt en plus). Location au magasin de musique L. von der Weid, rue de Lausanne. 10225

On demande dans une auberge de campagne

jeune fille

propre pour les enfants et pour aider au ménage. Occasion d'apprendre l'allemand. 10322

S'adresser à **Mme Riedo, Café de Saint Ours**, canton de Fribourg. Tél. No 7.

A louer
pour époque à convenir

grand magasin

bien éclairé, avec arrière-magasin profond, au centre de la **rue de Lausanne, à Fribourg.**

Situation commerciale de premier ordre. (Branche alimentaire exclue). 15-4

S'adresser à **A. Frossard, agence immobilière, Fribourg.**